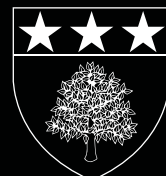


Juin | Juillet | Août 2018

# Vivre à La Salvetat

Le magazine d'information de La Salvetat Saint-Gilles

Numéro  
**18**



p.24-25

## Festival LA SALVETAT EN SCENE



p.15 **PLU**

p.17 **Fibre optique**

p.7 à 10

**DOSSIER SPÉCIAL :**  
**Finances**

## JUILLET

Dimanche 1<sup>er</sup> juillet

## SPECTACLE DE DANSE « RED »

Espace Boris Vian, 2 représentations :  
à 16h00 et à 20h00

Proposé par l'association Inmotion Studio

Vendredi 6 juillet

## FESTIVAL LA SALVETAT EN SCÈNE

Animations toute la journée.

Concert et cinéma en plein air le soir.

## Champ de la Bourdasse

(derrière l'espace Boris Vian)

Plus d'infos p. 24 &amp; 25

Proposé par la mairie

Samedi 7 juillet

## FESTIVAL LA SALVETAT EN SCÈNE

Animations toute la journée.

Concert avec les Motivés le soir.

## Champ de la Bourdasse

(derrière l'espace Boris Vian)

Plus d'infos p. 24 &amp; 25

Proposé par la mairie

Dimanche 8 juillet

## FESTIVAL LA SALVETAT EN SCÈNE

Animations toute la journée.

Concert et scène ouverte le soir.

## Champ de la Bourdasse

(derrière l'espace Boris Vian)

Plus d'infos p. 24 &amp; 25

Proposé par la mairie

Samedi 14 juillet

## FÊTE NATIONALE

Commémoration

Parvis de la mairie, 11h15

## AOÛT

Du Vendredi 24 au Dimanche 26 août

## FÊTE LOCALE

Fête foraine, concert, feu d'artifice

## Espace Boris Vian

Organisée par la mairie

## SEPTEMBRE

Dimanche 2 septembre

## THE DANSANT

Avec l'orchestre YVAN LOUIS

## Espace Boris Vian, à partir de 14h30

Proposé par le Club de l'Amitié

Samedi 8 septembre

## FORUM DES ASSOCIATIONS

## Espace Boris Vian

Proposé par la mairie

# Sauvegarde du château communal

## Les actions de la municipalité saluées par les experts du patrimoine

Le 12 mai 2018, la société archéologique du midi de la France a honoré la commune, par la remise de sa médaille d'argent, pour tout ce qu'elle a fait depuis plus d'un an pour sauver le château de La Salvetat Saint-Gilles construit par Raymond IV.



Inscrit depuis juin 2006 à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques puis classé en totalité parmi les monuments historiques, le château de la Salvetat Saint-Gilles est maintenant un site reconnu.

Toutefois, mis à mal par le manque d'entretien et les vicissitudes de la météo, le bâtiment bien que mémorable se dégradait au fil du temps. L'une des promesses de l'équipe municipale avant même son élection résidait dans le sauvetage de ce joyau national.

C'est fin 2017 que l'action a abouti avec l'achat de la commune, pour l'euro symbolique, du château désormais devenu château communal.

Mais cet achat n'était, en fait, que l'entame des efforts de la municipalité pour protéger l'illustre lieu ... avec à cette date, déjà, en prévision, 3 ans de travaux et de nombreuses actions de soutien.

Les montants des travaux nécessaires pour la conservation de l'édifice et sa future rénovation, se révèlent importants (environ 1,5 M d'euros TTC). Cependant les actions de Monsieur le Maire et de l'équipe municipale ont permis la prise en charge de 80% de la somme par les pouvoirs publics (40% DRAC, 20% Conseil Départemental, 20% de la Région laissant juste 20% à la charge de la commune soit

moins de 300 000€ HT sur 3 ans soit moins de 100 000€ par an).

A ce titre d'ailleurs, le château de La Salvetat Saint-Gilles pourrait participer au grand loto du patrimoine de Stéphane Bern et nous ne manquerons pas de vous

tenir informés des éventuels bénéfices de cette action.

Suite à la remise de cette distinction, Monsieur le Maire n'a pas manqué de saluer et de remercier vivement les efforts de tous : pouvoirs publics mais également les aides individuelles\*.

A la suite de cette rétrospective honorifique, bonne humeur et anecdotes ont été par-

tagées autour du verre de l'amitié.

\* Les dons spontanés peuvent être réalisés sur le site de la Fondation du patrimoine :

[www.fondation-patrimoine.org/](http://www.fondation-patrimoine.org/)



Retrouvez tous les événements de la municipalité sur la page Facebook de la commune : <https://www.facebook.com/Ville-de-La-Salvetat-Saint-Gilles-818370908323226/>



## VIE MUNICIPALE

- 4 Compte rendu du Conseil Municipal
- 7 Rapport/Débat d'Orientation Budgétaire
- 8 Réunion publique
- 9 Compte Administratif 2017
- 10 Budget primitif 2018
- 11 Conseil Municipal des Jeunes (CJM)
- 12 Le CTM
- 13 Nouvelle tarification du prix de l'eau potable et de l'assainissement
- 14 Nouveau citoyen, la démarche continue
- 14 Des nouvelles de notre navette municipale
- 14 Une nouvelle ASVP à La Salvetat Saint-Gilles

## TERRITOIRES, PROJETS ET PATRIMOINE

- 15 5<sup>e</sup> modification du PLU
- 15 Les enfants au coeur des projets de la municipalité
- 16 Travaux
- 17 Déploiement de la fibre optique

## VIE LOCALE / CADRE DE VIE

- 18 La Salvetat plus belle
- 18 Déchèterie
- 19 Le frelon asiatique
- 19 Bibliothèque George Sand
- 20 Opération tranquillité vacances
- 20 Vivre ensemble
- 21 Un carnaval réussi
- 22 Quinzaine de la parentalité
- 22 Loisirs rencontres réflexions
- 23 Le CAJ
- 23 Œufs de Pâques

## SORTIR & BOUGER

- 24 Fête nationale
- 24 Fête locale
- 24 La Salvetat en scène
- 26 Nouvelle formule pour le festival AJT
- 26 Droit de réponse de l'association « Atout Cœur »

## TRIBUNE LIBRE

- 27 Expression Libre

Chers concitoyens,

Comme tous les ans à la même période, le conseil municipal, lors de sa séance du mois d'avril, a validé les comptes de l'année écoulée et adopté le budget pour cette année 2018. S'agissant des résultats de l'exercice 2017, ceux-ci sont encourageants et peuvent se résumer avec les valeurs des quatre indicateurs financiers suivants :

- **+ 777 142,67 €** pour l'**excédent de fonctionnement** de l'exercice écoulé,
- **+ de 3,7 M€** de **dépenses d'investissement**, principalement de nouveaux équipements publics,
- **520 €** pour l'**encours de la dette par habitant** (moyenne des communes identiques : 842 €),
- **4,1 ans** de **capacité de désendettement** (moyenne des communes identiques : 4,7 ans).

Alors, même s'il est vrai qu'en raison du contexte national de rigueur, notre commune de La Salvetat Saint-Gilles a été ponctionnée, depuis le début de notre mandat, de 800 000 € pour redresser les finances de notre pays, nous avons œuvré au quotidien pour optimiser nos dépenses, avec la volonté de toujours vous offrir le meilleur « service public » possible, associé à un haut niveau d'investissement et à un faible endettement. Et aujourd'hui, les résultats sont là ! Et tout cela, sans augmenter ni les taux de fiscalité locale, ni la tarification des services !

Ce printemps 2018 aura également été le témoin du démarrage, tant attendu, des travaux de sauvegarde du Château de La Salvetat Saint-Gilles. En effet, depuis le mois de mai, les artisans spécialisés dans le Patrimoine ont investi le site historique pour redonner de l'allure à ce bâtiment qui a su traverser les siècles, et qui avait un réel besoin de soins d'urgence. C'est une page de l'histoire de notre Château qui se tourne, et souhaitons-lui de vivre de nouvelles aventures, que nous espérons culturelles, pour animer le cœur de notre village durant les siècles à venir.

D'un point de vue du financement de ces travaux, qui s'élève à 1,3 M€ HT, nous vous annonçons dans le précédent numéro de ce magazine, qu'en raison de l'intérêt patrimonial de notre monument historique, celui-ci était pris en charge à 80% (40% Etat, 20% Région, 20% Département), laissant 20%, soit moins de 300 k€, à payer par la commune pour l'intégralité des trois phases de travaux réparties sur trois années. Enfin, sachez que notre Château a été sélectionné au plan national pour faire partie des 269 projets bénéficiaires du Loto du Patrimoine qui aura lieu au mois de septembre. Cette aide nouvelle se déduira donc de la part communale, au même titre que le mécénat en provenance des particuliers et des entreprises. Ce bonus financier permettra, à son tour, de minimiser les risques budgétaires des travaux de sauvegarde du Château.

Maintenant que les beaux jours sont arrivés, il ne nous reste plus qu'à vous rappeler nos traditionnels rendez-vous festifs de la période estivale parmi lesquels la deuxième édition du festival « La Salvetat en scène » qui aura lieu du 6 au 8 juillet dans les jardins de l'Espace Boris Vian, ainsi que la fête locale, fin août, qui nous permettra de nous rencontrer avant la reprise.

Nous vous souhaitons un bel été et d'excellentes vacances.

Votre Maire  
François ARDERIU



# Compte rendu du Conseil Municipal

L'intégralité des échanges du Conseil Municipal est consultable en mairie et sur le site internet [www.lasalvetat31.fr](http://www.lasalvetat31.fr)

27 février 2018

## 1. DÉCISIONS MUNICIPALES

56-2017 du 4 décembre 2017 :

Maîtrise d'œuvre pour la mise en place de travaux d'urgence impérieuse pour le sauvetage du château Raymond IV BOSSOUTROT & REBIERE.

De régler le forfait provisoire de rémunération qui s'élève à 132 085,07 € HT soit 158 502,09 € TTC.

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée comme suit :

|                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| SELARL BOSSOUTROT & REBIERE | 73% soit 96 418,21 € HT    |
| SARL TAILLANDIER            | 17,23% soit 22 753,60 € HT |
| SARL BETS                   | 9,78% soit 12 913,26 € HT  |

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à : 1 337 299,49€ HT.

Le taux de rémunération est fixée à 11,62% mission partielle à 85% (phase APS déjà réalisée) soit un taux final de 9,88%.

Le montant des honoraires pourra être réajusté en fonction de l'enveloppe prévisionnelle définitive des travaux à l'issue du PRO/DCE. Le mois d'origine à prendre en compte, suivant l'article G.5.2 du CCG, pour la révision des honoraires est octobre 2017.



## 2. CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dans le cadre de la gestion et de l'animation de la bibliothèque municipale, un projet de convention a été élaboré afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties. L'objectif du projet est de développer et de promouvoir la lecture et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes à destination de l'ensemble des salvetains et d'habitants des environs. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention de fonctionnement de la bibliothèque municipale avec l'association Lecture pour tous.

**Voté à l'unanimité.**

## 3. CHÂTEAU RAYMOND IV DEMANDE DE SUBVENTION

Certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention pour le projet suivant :

- Travaux d'urgence de stricte conservation sur le Château Raymond IV.

Suite à l'actualisation des taux de subventions sollicitées auprès des différents partenaires institutionnels, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce dossier.

Le plan de financement serait le suivant :

| DEPENSES                        | TRANCHE FERME 2018  | TRANCHE OPTIONNELLE 1 | TRANCHE OPTIONNELLE 2 | TOTAL GENERAL HT    |
|---------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| TRAVAUX HT                      | 710 564.00          | 202 119.00            | 378 483.00            | 1 291 166.00        |
| HONORAIRES 9,88%                | 70 204.00           | 19 969.00             | 37 394.00             | 127 567.00          |
| IMPREVUS                        | 70 000.00           | 20 000.00             | 37 484.00             | 127 484.00          |
| <b>TOTAL GENERAL HT</b>         | <b>850 768.00</b>   | <b>242 088.00</b>     | <b>453 361.00</b>     | <b>1 546 217.00</b> |
| <b>FINANCEMENT</b>              |                     |                       |                       |                     |
| DRAC OCCITANIE 40%              | 340 306.00          | 96 835.00             | 181 344.00            | 618 485.00          |
| CONSEIL REGIONAL 20%            | 170 154.00          | 48 418.00             | 90 672.00             | 309 244.00          |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL 20%       | 170 154.00          | 48 418.00             | 90 672.00             | 309 244.00          |
| Sous Total                      | 680 614.00          | 193 671.00            | 362 688.00            | 1 236 973.00        |
| AUTOFINANCEMENT                 | 170 154.00          | 48 417.00             | 90 673.00             | 309 244.00          |
| <b>TOTAL GENERAL HT</b>         | <b>850 768.00</b>   | <b>242 088.00</b>     | <b>453 361.00</b>     | <b>1 546 217.00</b> |
| <b>TOTAL AUTOFINAN. GLOBAL</b>  | <b>309 244.00</b>   |                       |                       |                     |
| <b>TOTAL recettes HT GLOBAL</b> | <b>1 236 973.00</b> |                       |                       |                     |
| <b>TOTAL TRAVAUX HT</b>         | <b>1 546 217.00</b> |                       |                       |                     |

6. Demande de subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40 %.

7. Demande de subvention auprès de la Région Occitanie à hauteur de 20 %.

8. Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Garonne à hauteur de 20 %.

**POUR 25, CONTRE 1 (Mr CESSSES), ABSTENTION 0**



## 4. TRAVAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le projet est le suivant :

- Travaux de la Bibliothèque municipale.

Selon estimations des Services Techniques pour :

|                                                                         |                    |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Remplacement menuiseries extérieures (Toiture, porte d'entrée et vélux) | 15 000 € HT        |
| Rénovation chauffage et climatisation                                   | 10 000 € HT        |
| Remplacement système d'alarme intrusion                                 | 1 500 € HT         |
| <b>MONTANT TOTAL</b>                                                    | <b>26 500 € HT</b> |

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter la subvention maximum du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

**Voté à l'unanimité.**

**20 mars 2018**

## 1. MISE EN COMPTABILITÉ DU PLU PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET DE VOIRIE NOUVELLE RD924

Le projet de création de la voie nouvelle RD924, d'une longueur de 2,3 km, s'étend sur le territoire des communes de La Salvetat Saint-Gilles, Léguevin et Plaisance du Touch depuis le demi-échangeur n°8 de la RN124 reliant Toulouse à Auch jusqu'à la RD24 au nord de Plaisance du Touch.

L'Etat, pour ce qui relève du réaménagement de l'échangeur n°8 de la RN124 et le conseil départemental de la Haute-Garonne, pour ce qui relève de la création du barreau routier, ont délégué leur maîtrise d'ouvrage à la commune de Plaisance-du-Touch.

Pour la commune de La Salvetat Saint-Gilles, le PLU, dans sa rédaction actuelle ne permet ni la construction de la route, ni la réalisation des travaux (exhaussements et affouillements de sol). L'enquête publique visait à modifier les articles N2 et N11 du règlement du PLU, pour le rendre compatible avec le projet de la voirie nouvelle RD924.

Par délibération du 6 juillet 2017, la commune de La Salvetat Saint-Gilles a détaillé les prescriptions nécessaires au projet de création de la voie nouvelle RD924, visant à réduire ou à compenser les nuisances

apportées par la proximité géographique avec notre centre urbain.

Au sujet de la déviation du trafic poids lourds, celui-ci a pu avancer suite à la réunion qui s'est tenue en mairie le 26 juin 2017, avec la Direction Voirie et Infrastructures du Conseil Départemental. Des solutions ont été étudiées en vue d'obtenir à terme l'interdiction de traversée sur les RD65, RD37E et RD42.

Par contre, s'agissant des autres points, aucune proposition n'a été retenue par la maîtrise d'ouvrage.

De plus, dans la mesure où ce projet nécessite de créer un ouvrage d'art dans le lit majeur de l'Aussonnelle et sur une zone soumise à des aléas forts (hauteur d'eau et vitesse d'écoulement), la commune de La Salvetat Saint-Gilles a sollicité des compléments d'information, et a précisé qu'elle refuserait ce projet (voirie et ouvrage d'art) s'il portait préjudice au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Aussonnelle et plus particulièrement sur le niveau actuel des Plus Hautes Eaux Connues.

La réponse du maître d'ouvrage consiste à dire que le dossier de déclaration au titre

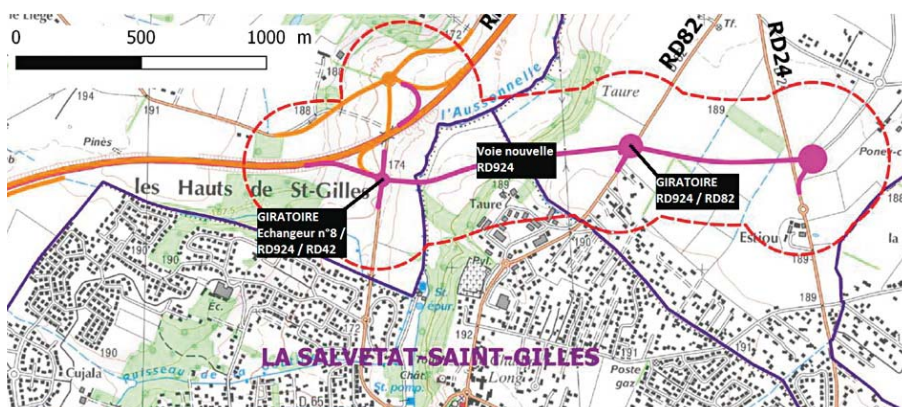
de la Loi sur l'Eau a bien été fourni dans les annexes du dossier soumis à enquête, pour une parfaite information du public. Le pétitionnaire cherche à démontrer, point par point, que le projet respecte bien les dispositions réglementaires du P.P.R.I de l'Aussonnelle approuvé par arrêté préfectoral du 17 février 2017, mais reconnaît cependant qu'en cas de crue exceptionnelle de type centennale, il existe sur les hauteurs d'eau en amont un impact maximal de 15 cm supplémentaires. La maîtrise d'ouvrage conclut ensuite, sans aucune précision, ni élément de modélisation, que cet impact est « faible » et qu'il n'est pas de nature à modifier significativement les limites des zones inondables du PPRI.

Nous partageons donc les regrets de la commission d'enquête de ne pas posséder plus d'éléments permettant de recenser les conséquences réelles d'une hauteur d'eau supplémentaire de 15 cm, et en particulier son impact sur la sécurité des biens et des personnes de la commune de La Salvetat Saint-Gilles.

Pour conclure :

- Considérant, qu'en dehors de l'étude de la déviation du trafic poids lourds, aucune des prescriptions visant à réduire ou à compenser les nuisances apportées par la proximité géographique avec notre centre urbain n'a été prise en compte.
- Considérant qu'en l'état actuel, la problématique inondation et son impact sur la sécurité des biens et des personnes sur notre commune n'ont pas été correctement étudiés.

Il est proposé au conseil municipal de La Salvetat Saint-Gilles de NE PAS APPROUVER la mise en compatibilité du PLU préalable à la déclaration d'intérêt général du projet de voirie nouvelle RD924, de NE PAS





MODIFIER les articles N2 et N11 dont la réécriture est nécessaire pour permettre la réalisation de la RD924.

Le rapport de la commission d'enquête concernant la RD924 est consultable en Mairie ou téléchargeable sur le site de la Préfecture à l'adresse suivante :

[http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l'autorite-environnementale/Operations-d-amenagement-et-infrastructures-de-transport/Enquetes-publiques-achevees/Realisation-de-la-RD-](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l'autorite-environnementale/Operations-d-amenagement-et-infrastructures-de-transport/Enquetes-publiques-achevees/Realisation-de-la-RD-924-entre-la-RN-124-et-la-RD-24-La-Salvetat-Leguevin-et-Plaisance-du-Touch)

924-entre-la-RN-124-et-la-RD-24-La-Salvetat-Leguevin-et-Plaisance-du-Touch

**POUR 20, CONTRE 7 (Mmes FALIERES, MEYER, PETIT et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, CESSSES), ABSTENTION 0**

Voir l'article PLU dans le bulletin municipal

12 avril 2018

## 1. DÉCISIONS MUNICIPALES

11-2018 du 22 mars 2018 :

Travaux d'urgence et de stricte conservation sur le Château Raymond IV – Marché n° 2018-T-001

| Lot n°1 | Maçonnerie : entreprise BOURDARIOS<br>située 60 Boulevard de Thibaud – BP 48484 – 31084 TOULOUSE CEDEX 1  |                 |                  |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|
|         | Tranche Ferme – Pavillons Est et Ouest, galerie Sud                                                       | 377 602,71 € HT | 453 123,25 € TTC |
|         | Tranche optionnelle 1 – Donjon et galerie Nord                                                            | 106 316,00 € HT | 127 579,20 € TTC |
|         | Tranche optionnelle 2 – Pavillon Ouest, galerie Sud, consolidation (variante comprise)                    | 184 363,87 € HT | 221 236,65 € TTC |
|         | Montant total                                                                                             | 668 282,58 € HT | 801 939,10 € TTC |
| Lot n°2 | Charpente : entreprise SAS RODRIGUES-BIZEUL<br>située 351 Chemin de Tire – 46230 FONTANES                 |                 |                  |
|         | Tranche ferme – Pavillons Est et Ouest, galerie Sud                                                       | 152 749,64 € HT | 183 299,57 € TTC |
|         | Tranche optionnelle 1 – Donjon et galerie Nord                                                            | 17 633,30 € HT  | 21 159,96 € TTC  |
|         | Tranche optionnelle 2 – Pavillon Ouest, galerie Sud, consolidation (variante comprise)                    | 119 462,49 € HT | 143 354,99 € TTC |
|         | Montant total                                                                                             | 289 845,43 € HT | 347 814,52 € TTC |
| Lot n°3 | Couverture : entreprise SAS RODRIGUES-BIZEUL<br>située 351 Chemin de Tire – 46230 FONTANES                |                 |                  |
|         | Tranche ferme – Pavillons Est et Ouest, galerie Sud                                                       | 97 827,72 € HT  | 117 393,26 € TTC |
|         | Tranche optionnelle 1 – Donjon et galerie Nord                                                            | 9 952,00 € HT   | 11 942,40 € TTC  |
|         | Tranche optionnelle 2 – Pavillon Ouest, galerie Sud, consolidation (variante comprise)                    | 67 904,12 € HT  | 81 484,94 € TTC  |
|         | Montant total                                                                                             | 175 683,84 € HT | 210 820,61 € TTC |
| Lot n°4 | Menuiserie, serrurerie, peinture : entreprise MALBREL CONSERVATION<br>située 7 Rue le Port 46100 CAPDENAC |                 |                  |
|         | Tranche Ferme – Pavillons Est et Ouest, galerie Sud                                                       | 60 467,56 € HT  | 72 561,07 € TTC  |
|         | Tranche optionnelle 1 – Donjon et galerie Nord                                                            | 32 764,00 € HT  | 39 316,80 € TTC  |
|         | Tranche optionnelle 2 – Pavillon Ouest, galerie Sud, consolidation                                        | 2 490,00 € HT   | 2 988,00 € TTC   |
|         | Montant total                                                                                             | 95 721,56 € HT  | 114 865,87 € TTC |
| Lot n°5 | Décor : ATELIER D'AUTAN SAS situé Lieu-dit Le Picou, 31390 MARQUEFAVE                                     |                 |                  |
|         | Tranche Ferme – Pavillons Est et Ouest, galerie Sud                                                       | 11 300,00 € HT  | 13 560,00 € TTC  |
|         | Tranche optionnelle – Pavillon Ouest, galerie Sud, consolidation                                          | 7 430,00 € HT   | 8 916,00 € TTC   |
|         | Montant de l'offre                                                                                        | 18 730,00 € HT  | 22 476,00 € TTC  |
| Lot n°6 | Électricité : EURL VEELEC<br>située ZA Ecoparc 1, 33 Avenue Mercure – 31130 QUINT FONSEGRIVES             |                 |                  |
|         | Tranche Ferme – Pavillons Est et Ouest, galerie Sud                                                       | 2 763,60 € HT   | 3 316,32 € TTC   |
|         | Tranche optionnelle – Pavillon Ouest, galerie Sud, consolidation                                          | 8 285,20 € HT   | 9 942,24 € TTC   |
|         | Montant de l'offre                                                                                        | 11 048,80 € HT  | 13 258,56 € TTC  |

Le montant total du marché s'élève à 1 259 312,21 € HT soit 1 511 174,66 € TTC.

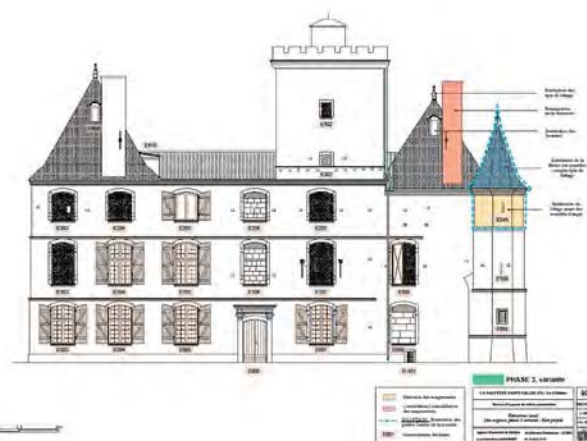
08-2018 du 26 mars 2018 :

Consultation pour une mission de coordination SPS – Travaux d'urgence et de stricte conservation sur le Château Raymond IV

Dans le cadre d'une consultation directe lancée auprès de plusieurs prestataires et compte tenu des réponses reçues, l'offre la plus avantageuse a été formulée par la société PRÉSENTS,

La somme de 3 570,00 € HT soit 4 284,00€ TTC sera réglée à la société PRESENTS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS DU MAIRE.**



## 5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement au 31.12.2017 de

**1 083 652,14 €**

- un déficit d'investissement au 31.12.2017 de

**208 694,82 €**

- un solde des restes à réaliser au 31.12.2017 de

**54 051,89 €**

L'excédent est ventilé comme suit :

|                                                                    |                       |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>A) EXCEDENT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER</b>                    | <b>1 083 652,14 €</b> |
| D) AFFECTATION en RESERVE en INVESTISSEMENT Au COMPTE R 1068 (B+C) | 400 000,00 €          |
| E) REPORT en SECTION de FONCTIONNEMENT Au COMPTE R 002 (A-D)       | 683 652,14 €          |

**POUR 20, CONTRE 7 (Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, CESSSES), ABSTENTION 0**

## 7. TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES POUR L'ANNÉE 2018

Compte tenu du produit fiscal attendu et des bases prévisionnelles notifiées par la Direction Régionale des Finances Publiques pour l'exercice 2018, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition de 2017 pour l'année 2018.

|                                             | Bases notifiées | Taux appliqués en 2017 | Produit fiscal |
|---------------------------------------------|-----------------|------------------------|----------------|
| Taxe d'habitation                           | 10 760 000.00   | 17,94%                 | 1 930 344.00   |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 6 273 000.00    | 19,74%                 | 1 238 290.20   |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 7 400.00        | 159,00%                | 11 766.00      |
| TOTAL                                       | 17 040 400.00   |                        | 3 180 400.20   |

**POUR 22, CONTRE 1 (Mr CESSSES), ABSTENTION 4 (Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT et Mr CHAGNIOT)**



# Rapport/Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ou Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

## Budget principal

| ÉQUILIBRE FINANCIER                            | CA 2014           | CA 2015            | CA 2016            | CA 2017          | Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période |                  |
|------------------------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------------------------------------------------|------------------|
|                                                |                   |                    |                    |                  | M€                                                         | %                |
| <b>Épargne gestion</b>                         | <b>435 856 €</b>  | <b>251 275 €</b>   | <b>101 633 €</b>   | <b>412 297 €</b> | <b>- 0,0</b>                                               | <b>- 1,84 %</b>  |
| Frais financiers                               | 81 037 €          | 58 440 €           | 28 162 €           | 61 728 €         | - 0,0                                                      | - 8,67 %         |
| Soldes financiers, exceptionnels et provisions | 21 098 €          | 106 633 €          | 6 956 €            | 636 467 €        | 0,6                                                        | + 211,3 %        |
| <b>Épargne brut (CAF)</b>                      | <b>375 917 €</b>  | <b>299 468 €</b>   | <b>80 427 €</b>    | <b>987 036 €</b> | <b>0,6</b>                                                 | <b>+ 37,96 %</b> |
| CAF comptable (y.c. travaux en régie)          | 375 917 €         | 299 468 €          | 80 427 €           | 987 036 €        | 0,6                                                        | + 37,96 %        |
| Amortissement du capital de la dette           | 413 165 €         | 399 901 €          | 414 132 €          | 370 984 €        | - 0,0                                                      | - 3,53 %         |
| <b>Épargne nette</b>                           | <b>- 37 248 €</b> | <b>- 100 433 €</b> | <b>- 333 705 €</b> | <b>616 052 €</b> | <b>0,7</b>                                                 | <b>ns</b>        |

Entre 2014 et 2016, **l'épargne de gestion** diminue du fait de la progression plus rapide des dépenses de gestion que des recettes. En 2017, le niveau d'épargne de gestion de 2014 est retrouvé.

**L'épargne brute** évolue de la même façon que l'épargne de gestion entre 2014 et 2016. En 2017 l'épargne brute a évolué très favorablement du fait de produits exceptionnels élevés en 2017.

L'annuité de la dette a évolué à la baisse sur la période.

**L'épargne nette redevient largement positive en 2017.**

## Moyennes nationales strate 5000 - 10000 hab.

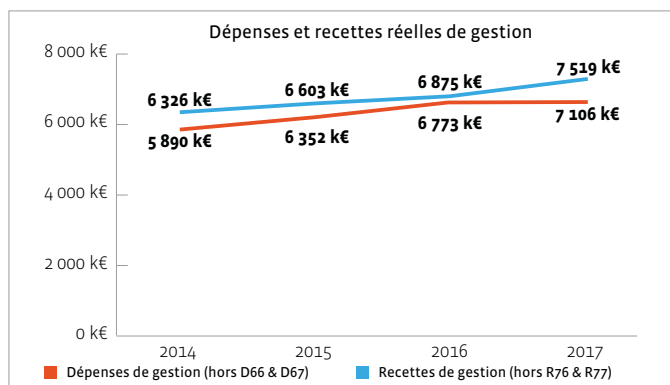
| Strate de population : 5 000 à 10 000 habitants hab. | CA 2016 (€/hab.)<br>7 480 hab. | CA 2017 (€/hab.)<br>7 703 hab. | Évol.     | Strate (€/hab.) | Écart / strate* | Écart / strate* |
|------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------|-----------------|-----------------|-----------------|
| DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS D16)         | 189,95 €                       | 481,56 €                       | + 153,5 % | nd              | nd              | nd              |
| Dépense d'équipement brut                            | 189,95 €                       | 481,56 €                       | + 153,5 % | 265 €           | 71 €            | 26,79 %         |
| RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS D16)         | 86,77 €                        | 90,86 €                        | + 4,7 %   | nd              | nd              | nd              |
| Subventions                                          | 56,73 €                        | 50,19 €                        | - 9,9 %   | 57 €            | - 4 €           | - 7,43 %        |
| EMPRUNT                                              | 157,09 €                       | 194,73 €                       | + 24,0 %  | 85 €            | 91 %            | 106,51 %        |
| ENDETTEMENT                                          | 384,38 €                       | 519,82 €                       | + 35,2 %  | 842 €           | - 390 %         | - 46,33 %       |
| DETTE / ÉPARGNE BRUTE                                | 35,7                           | <b>4,1</b>                     | - 88,7 %  | 4,7             | 15,2            | 323,29 %        |
| FISCALITÉ                                            |                                |                                |           |                 |                 |                 |
| Base TH                                              | 1 375,13 €                     | 1 375,53 €                     | - 1,3 %   | 1 284 %         | 83 €            | 6,45 %          |
| Base FB                                              | 798,93 €                       | 797,19 €                       | - 0,2 %   | 1 194 €         | - 396 €         | - 33,18 %       |
| Base FNB                                             | 0,91 €                         | 0,92 €                         | + 1,5 %   | 14 €            | - 13 %          | - 93,47 %       |
| Base CFE                                             | 0 €                            | 0 €                            |           | 0 €             | 0               |                 |
| Taux TH                                              | 17,94 €                        | 17,94 €                        |           | 15,05 %         | 2,89 %          | 19,21 %         |
| Taux FB                                              | 19,74 %                        | 19,74 %                        |           | 21,23 %         | - 1,49 %        | - 7,04 %        |
| Taux FNB                                             | 159 %                          | 159 %                          |           | 59,55 %         | 99,45 %         | 167,02 %        |

Les **dépenses d'investissement** sont supérieures à la strate nationale et **l'endettement global** reste inférieur à la strate pour la commune malgré le recours à l'emprunt supérieur en 2016 et 2017.

**La capacité de désendettement** est à 4,1 années en 2017 contre 4,7 ans pour la strate.

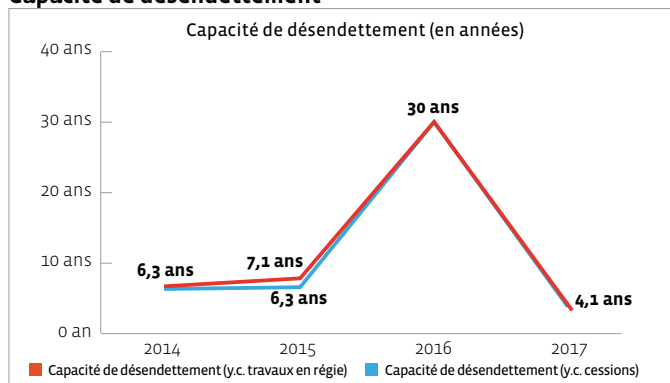


## Effet de ciseaux



Compte tenu des tendances des recettes et des dépenses de gestion constatées, **un effet de ciseaux se dégage** entre 2014 et 2016. Avec l'évolution favorable des recettes et la maîtrise de certaines dépenses de gestion, cet effet de ciseaux se desserre en 2017 par rapport à 2016 (**et ce, hors recettes exceptionnelles**).

## Capacité de désendettement



Compte tenu de l'évolution à la hausse du niveau de l'épargne brute en 2017, **le ratio de capacité de désendettement passe à 4,1 ans** et ce malgré les recours à l'emprunt de 2016 et 2017. Il est proche de la moyenne de la strate (4,7 ans) et largement au-dessous du seuil d'alerte estimé à 8 ans (12 ans pour l'encadrement du désendettement).

## La LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 impose l'ENCADREMENT DU DÉSENETTEMENT

Objectif ratio de désendettement:

- Communes et EPCI : ratio inférieur à 12 ans
- Départements et Métropole de Lyon: ratio inférieur à 10 ans
- Régions, collectivités de Corse, de Guyane et de Martinique: inférieur à 9 ans

Ainsi que le montre le schéma ci-dessus la capacité de désendettement de la commune est à 4,1 ans

## Pour information, la LOI DE FINANCES 2018 propose un DEGREVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION suivant les règles suivantes :

- Le dégrèvement sera progressif sur 3 ans pour 80% des foyers : 30% en 2018, 65% en 2019 (les 30% de 2018 augmentés de 35% supplémentaires en 2019), 100% des foyers en 2020.
- Les bénéficiaires de ce dégrèvement sont les personnes seules et les couples disposant d'un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur aux seuils respectifs de 27 000 euros et 43 000 euros. Un dégrèvement partiel sera accordé aux contribuables dépassant légèrement les plafonds de ressources
- Il y aura compensation pour les collectivités et EPCI à FPU (fiscalité professionnelle unique) dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017 (sauf variation à la baisse des taux ou variation à la hausse des abattements)

## Orientations budgétaires choisies

Le premier des engagements de la municipalité est le soutien au pouvoir d'achat des familles. Mais sans pour cela augmenter ni les impôts ni les tarifs municipaux

Nous allons continuer à remettre en état les voiries et à rénover les infrastructures (remise en état des Groupes Scolaires, réfection de l'avenue du château d'eau, remise en état du château Raymond IV, ...)

L'amélioration du cadre de vie, la réhabilitation du centre-ville, et la mise en valeur du patrimoine de la ville vont continuer ou être mis en œuvre.

# Réunion publique

Elle s'est tenue le 15 mai 2018 à l'espace Boris Vian. Beaucoup de Salvétains étaient présents.

Monsieur le Maire a présenté les réalisations que la Mairie a faites durant l'année 2017 et a ensuite montré les projets 2018 (verrière de l'Ecole Condorcet, Avenue du château d'eau, travaux du château, etc.). Voir sur le site internet ou auprès de la mairie.





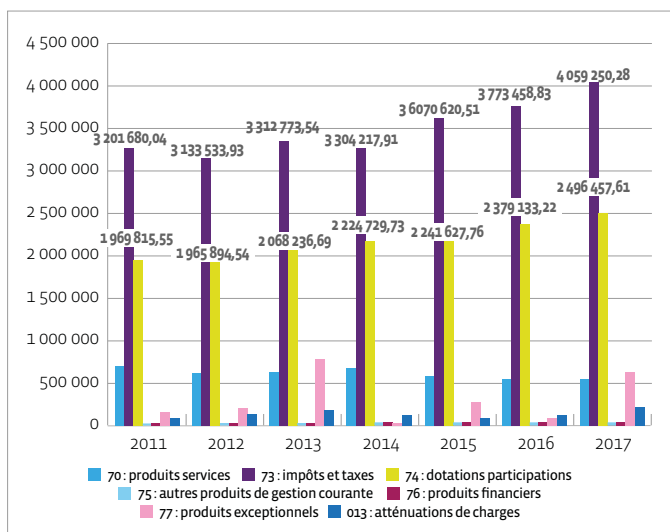


## Compte Administratif 2017

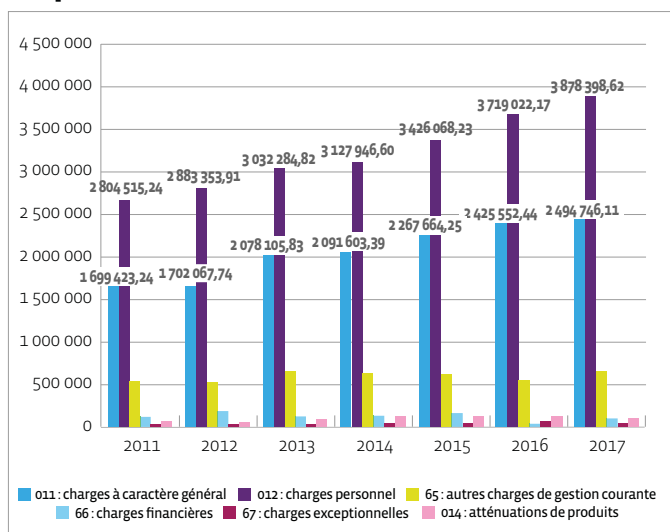
| Section                                      | Depenses             | Recettes             |
|----------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Fonctionnement                               | 7 415 460,98         | 8 192 603,65         |
| Mouvements réels                             | 7 149 186,20         | 7 946 068,56         |
| Investissement                               | 5 344 439,51         | 3 973 809,67         |
| Mouvements réels                             | 4 080 414,43         | 2 499 369,97         |
| Investissement (hors ordre)                  | 4 080 414,43         | 2 499 369,97         |
| <b>Total (réalisations + reports)</b>        | <b>12 759 900,49</b> | <b>13 634 857,81</b> |
| Resultat de fonctionnement                   | -                    | 777 142,67           |
| Solde d'exécution d'investissement           | -                    | -1 370 629,84        |
| <b>Résultat de l'exercice (y.c. Reports)</b> | <b>-</b>             | <b>874 957,32</b>    |

Le compte administratif fait apparaître un solde positif. Le solde positif des restes à réaliser (report sur l'année suivante) s'établit à 54 051,89 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2016 reste positif à 874 957,32 €.

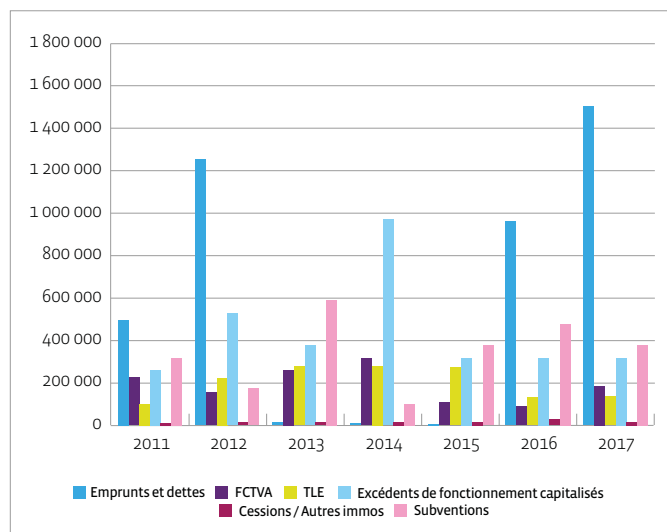
### Recettes réelles de fonctionnement en €



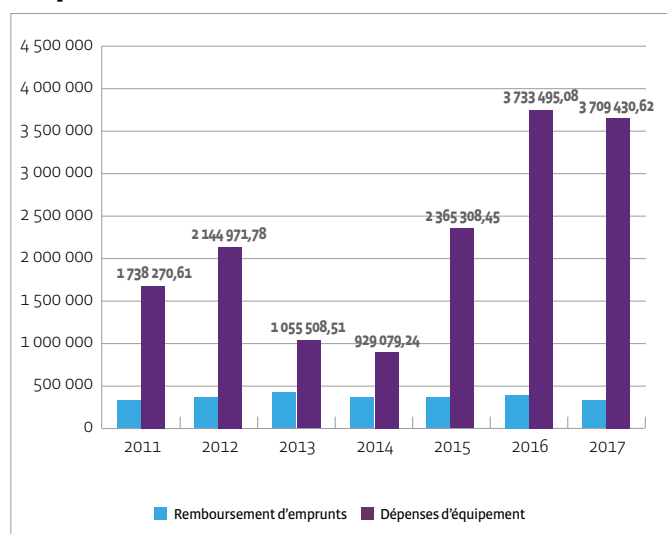
### Dépenses réelles de fonctionnement en €



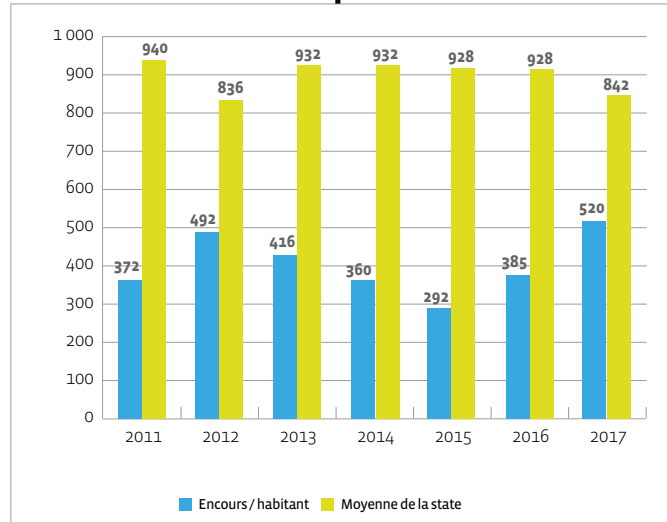
### Recettes réelles d'Investissement en €



### Dépenses réelles d'Investissement en €



### Encours de la dette par habitant





## Budget primitif 2018

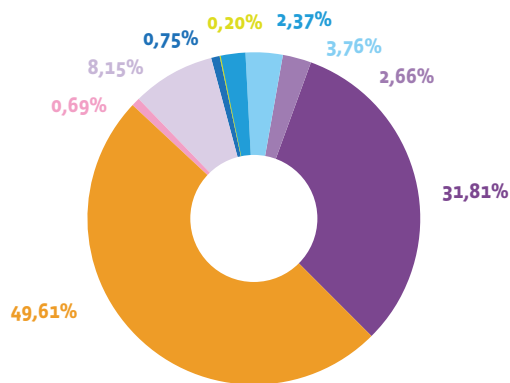
### Equilibre Général du Budget 2017

|                  |                                                                                          |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonctionnement : | Dépenses = Recettes = 8 029 860,00 €<br>(+2,22 % par rapport au BP 2017)                 |
| Investissement : | Dépenses = Recettes = 3 446 606,00 €<br>(-45,62 % par rapport au BP 2017)                |
| <b>TOTAL :</b>   | <b>Dépenses = Recettes = 11 476 466,00 €</b><br><b>(-19,14 % par rapport au BP 2017)</b> |

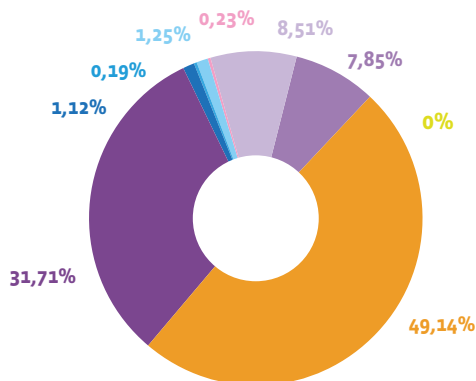
### Fonctionnement

Les recettes et dépenses de fonctionnement se répartissent comme présenté ci-dessous :  
Attention les pourcentages (%) sont calculés par rapport au total prévu de l'année 2018

### Dépenses de Fonctionnement 2018



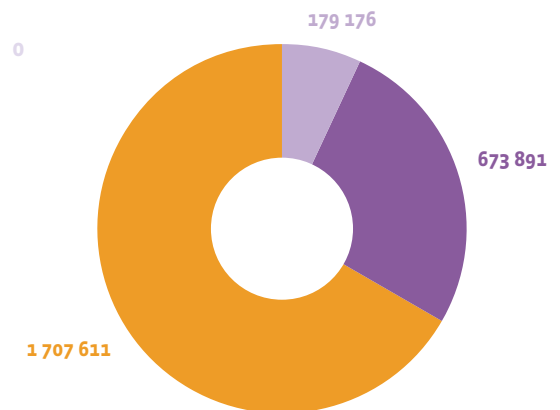
- Charges à caractère général
- Atténuation des produits
- Charges financières
- Dépenses imprévues
- Opérations d'ordre entre section
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Virement à la section investissement



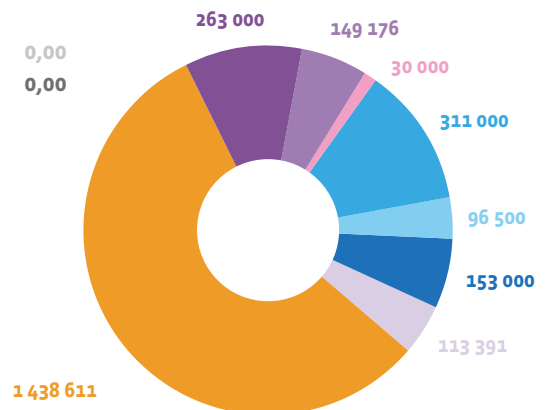
- Produits des services
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Roo2 Résultat reporté ou anticipé
- Impôts et Taxes
- Atténuation de charges
- Produits financiers
- Opérations d'ordre entre section

### Investissements

Répartition des investissements 2018 par chapitres et sous-chapitres



- OP ORDRE - TRAVAUX EN RÉGIE
- CHAP. 20 - IMMOS INCORPORELLES
- CHAP. 21 - IMMOS CORPORELLES
- CHAP. 23 - TRAVAUX EN COURS



- OP ORDRE - TRAVAUX EN RÉGIE
- Frais document urbanisme
- Études
- Annonces marchés
- Terrains
- Bâtiments/Équipement
- Réseaux/Équipement
- Véhicules/Info/Mobilier/Matériel
- Batiments
- Réseaux



# Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : un éventail d'actions à mener

Les jeunes élus du CMJ ont mis leurs trois dernières séances de travail à profit...

**C'est en tout 5 actions qui ont été posées sur la table pour projets à mener à bien ! Ces actions, diverses et variées, s'inscrivent dans tous les domaines : culturel, écologique, environnemental, visuel, économique et social, etc.**

## Mais quels sont ces projets vous demandez-vous ?

Et bien sachez que les élus ont planché sur : **Le projet « cœur de ville » que mène la municipalité de la commune** Discussion et débat avant insertion sur la réunion communale officielle.

## Leur intervention lors de la commémoration du 8 mai 2018

Désignation du lecteur du message de l'UFAC (l'Union Française des Anciens Combattants), qui souhaitait adresser un message de mémoire lors de cette commémoration. Ce message a donc été expliqué en séance du CMJ, une session de travail historique.

## La journée de l'environnement du 2 juin

Une bonne trentaine de volontaires à vouloir « la commune propre » se présentait pour déambuler sur le quartier de l'Apouticayre. La collecte s'avérera plus ou plus importante suivant les coins passés au peigne fin!

Lors du conseil municipal des jeunes du 22 juin, le renouvellement de l'opération sera retenu pour 2019.

## La fête de fin d'année (27 juin 2018)

Les élus ont déterminé toute l'organisation : accueil, animation, musique, restauration, etc., et ont choisi l'affiche pour annoncer l'événement.

## La participation au Festival La Salvetat en scène

Les élus ont pris connaissance du programme prévu pour le festival et ont discuté sur celui-ci pour voir s'ils prendront part à cet événement. Ils ont en particulier échangé sur les films qu'ils aimeraient voir au cinéma en plein air (Albator, Un sac de billes, Madagascar, Le château de ma mère, Le monde de Narnia, etc.).



## Leur projet de plantation

Les élus souhaitent réaliser des plantations sur la commune. Ils ont donc déterminé le lieu : il s'agira de planter sur la zone du « Coustou », en bas du château, près du rond-point, près des marches de la mairie.

Ils ont également décidé de visiter la section SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) du Collège et ont réfléchi aux périodes pendant lesquelles cette visite pouvait avoir lieu.

Lors de leur prochaine réunion, les élus finiront de ficeler tous ces projets pour clôturer l'année à moins que ... ils n'en trouvent encore d'autres à proposer entre temps.



## Enquête publique :

# Station d'épuration du « Défi Aussonnelle »

Du Lundi 18 Juin au Mercredi 11 Juillet 2018 inclus, vous pourrez consulter, en Mairie, le dossier et le registre concernant l'établissement de servitudes légales nécessaires à la création du réseau de transfert destiné à l'alimentation de la station d'épuration du « Défi Aussonnelle » sur les communes de La Salvetat Saint-Gilles, Plaisance du Touch, Fontenilles et Fonsorbes. Il vous suffit de vous présenter à l'accueil de la Mairie, aux heures d'ouverture habituelles.



## Le CTM

Beaucoup d'administrés ont entendu parler de ces trois lettres mais ne savent pas ce que cela veut dire.

Aujourd'hui nous allons vous présenter ce service et ses agents, un point névralgique de la commune.

Le CTM (Centre Technique Municipal) se situe chemin de Payremiou dans un cadre champêtre et calme ; y est stocké tout le matériel roulant et technique dont une commune a besoin pour son fonctionnement (voirie, écoles, fêtes, bâtiments, espaces verts). Il est composé de deux ateliers : un dédié à la réparation et un à la fabrication. Ce sont 20 agents qui constituent les trois différentes équipes : une équipe patrimoine logistique, une équipe propreté et une équipe espaces verts, toutes sous la responsabilité d'une coordinatrice pour l'organisation et de 2 chefs d'équipe.



Espaces verts

Plus de 70 hectares d'espaces verts à entretenir, 26 bâtiments communaux dont

deux groupes scolaires (4 écoles) avec plus de 1000 enfants scolarisés, tout cela pour le travail courant selon les besoins de l'année. Mais il faut également considérer les imprévus pour lesquels nos agents sont sollicités de jour comme de nuit ainsi que le week-end lors des urgences, où ils répondent présents pour le bien-être et la sécurité des salvetains (quelques photos pour accréditer ceci).



Contrôle et surveillance de bassins d'inondation

Ce que vous devez savoir, c'est qu'à chaque fois que nous avons dû solliciter nos agents pour des urgences hors temps de travail, nous avons toujours trouvé des volontaires en un temps record (salage après neige, tempête avec route obstruée, inondation, sécurisation de travaux).

Quelle fierté pour des élus lors d'un épisode neigeux de s'entendre dire : « Ma parole, il n'a pas neigé sur les grands axes de La Salvetat, on a traversé la commune sans problème ! ». Non, c'est simplement grâce au travail des agents communaux fait en amont et pendant cette période. Peut-être que certains auront à redire, c'est vrai, on peut toujours faire mieux, mais quand on regarde chez nos voisins,



SSIAP

nous n'avons vraiment pas à rougir de nos services ! Parmi ces agents, 4 sont SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) et assurent la sécurité des personnes lors de manifestations municipales (ex : feu d'artifice) et forment les agents des autres services entre autre au bon fonctionnement des extincteurs et aux bons réflexes en cas d'incendie.

Aujourd'hui la planète change. Pour sa sauvegarde, des nouvelles lois sont mises en place pour la préserver, la commune s'est engagée dans le cadre d'une de ces démarches : le zéro phyto. Là aussi, nos agents se sont adaptés avec du nouveau matériel et ont changé leurs méthodes de travail plus longues mais 100% écologiques.



Intervention

Pour terminer, quand vous les croisez en train de travailler dans nos rues, faites attention à eux et n'oubliez pas qu'un petit bonjour leur fera du bien, signe d'encouragement et de reconnaissance.



Intervention sécurité voirie



# Nouvelle tarification du prix de l'eau potable et de l'assainissement

## Des tarifs uniques pour l'ensemble du département

Depuis la création du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (SMEA31) en 2010, les tarifs étaient disparates sur le territoire, résultant de la reprise des tarifs locaux, antérieurs à la création du syndicat.

Depuis 2015, le SMEA31, également connu sous l'appellation Réseau31, a l'objectif d'un tarif unique départemental.

Ce projet, discuté et voté au sein de l'ensemble des commissions territoriales de la Haute-Garonne, a finalement été adopté par le syndicat, en fin d'année dernière. Les tarifs cibles suivants ont été définis, pour les jalons de 2020 et 2022 :

| TARIFS 2020 (HT) | Part fixe    | Part variable  | Coût facture 120 m <sup>3</sup> | Prix moyen du m <sup>3</sup> |
|------------------|--------------|----------------|---------------------------------|------------------------------|
| EAU              | 75 €         | 0,990 €        | 193,80 €                        | 1,615 €/m <sup>3</sup>       |
| ASSAINISSEMENT   | 75 €         | 1,025 €        | 198,00 €                        | 1,650 €/m <sup>3</sup>       |
| <b>TOTAL</b>     | <b>150 €</b> | <b>2,015 €</b> | <b>391,80 €</b>                 | <b>3,265 €/m<sup>3</sup></b> |

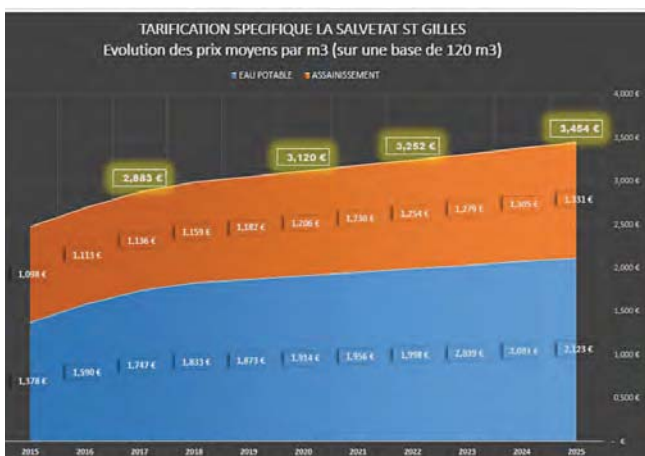
| TARIFS 2022 (HT) | Part fixe    | Part variable  | Coût facture 120 m <sup>3</sup> | Prix moyen du m <sup>3</sup> |
|------------------|--------------|----------------|---------------------------------|------------------------------|
| EAU              | 78 €         | 1,030 €        | 201,60 €                        | 1,680 €/m <sup>3</sup>       |
| ASSAINISSEMENT   | 78 €         | 1,050 €        | 204,00 €                        | 1,700 €/m <sup>3</sup>       |
| <b>TOTAL</b>     | <b>156 €</b> | <b>2,080 €</b> | <b>405,60 €</b>                 | <b>3,380 €/m<sup>3</sup></b> |

A partir de 2018, une nouvelle politique va se mettre en place pour que toutes les communes gérées par le SMEA/Réseau31 paient des tarifs identiques à l'horizon 2022. Pour cela, les tarifs locaux de l'eau et de l'assainissement vont évoluer à la hausse ou à la baisse, suivant les cas, pour converger :

- Sur 3 ans vers le tarif 2020, si l'écart avec le tarif cible est faible ( $\pm 10\%$ )
- Sur 5 ans vers le tarif 2022, dans les autres cas.

## La situation actuelle de La Salvetat Saint-Gilles

Pour notre commune, la tarification de ces deux services (eau potable et assainissement) évoluait, jusqu'à présent, de manière très différente :



• Pour l'assainissement, dont le prix moyen s'élève pour **2017** à **1,136€ HT/m<sup>3</sup>**, la simulation financière prévoyait une augmentation raisonnable, proche du coût de la vie, de 1 à 2% par an.

• Par contre, pour l'eau potable, Réseau31 avait mis en place un redressement financier, visant à doubler le prix de l'eau entre 2014 et 2025, en raison de la situation comptable alarmante liée au transfert de la compétence au 1er janvier 2013 du SIEPOT (géré par les anciens élus de La Salvetat et ceux de Plaisance) vers le syndicat départemental. Le prix moyen de l'eau s'élève pour **2017** à **1,747€ HT/m<sup>3</sup>**.

Sur la base de ces constats, l'évolution des prix moyens, pour une consommation de 120m<sup>3</sup>, est représentée sur la figure suivante :

Ainsi, en cumulant les deux services, les tarifs prévus pour les prochains jalons étaient de **3,120€ HT/m<sup>3</sup>** pour **2020**, **3,252€ HT/m<sup>3</sup>** pour **2022** et **3,454€ HT/m<sup>3</sup>** pour **2025**.

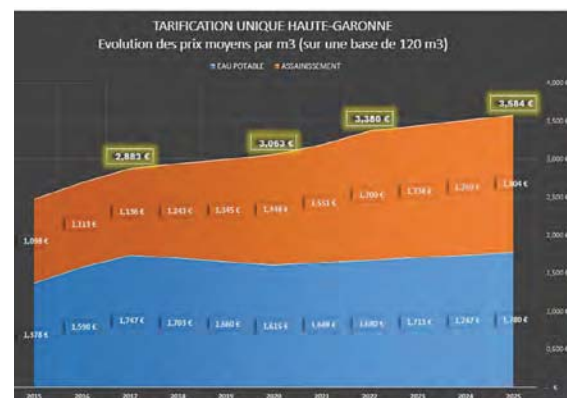
## Quels changements avec les tarifs uniques ?

À partir de cette année, les tarifs 2018 (facturés en 2019) vont devoir converger pour atteindre en 2020 ou 2022 les objectifs cibles déterminés par le SMEA/Réseau31. En raison des écarts entre ceux-ci et la tarification actuelle :

- Le prix de l'eau potable va diminuer pendant 3 ans pour atteindre le tarif cible de **1,615€ HT/m<sup>3</sup>** en **2020**.
- Le prix de l'assainissement va augmenter pendant 5 ans pour atteindre le tarif cible de **1,700€ HT/m<sup>3</sup>** en **2022**.

Avec le tarif unique, les tarifs prévus pour les prochains jalons s'élèveront à **3,063€ HT/m<sup>3</sup>** pour **2020**, **3,380€ HT/m<sup>3</sup>** pour **2022** et **3,584€ HT/m<sup>3</sup>** pour **2025**.

Autrement dit, La Salvetat Saint-Gilles ne connaîtra pas, avec ce changement, de bouleversement en termes de tarifications. Mais cette unification des tarifs sur l'ensemble du département, basée sur le principe de solidarité entre toutes les communes, permettra de sécuriser le financement des travaux d'investissement futurs, tels que la réfection des réseaux vétustes ou bien le maillage de l'approvisionnement, sans avoir recours à des fortes augmentations, comme nous avons pu le connaître par le passé.





## Nouveau citoyen, la démarche continue

Régulièrement, la commune a le plaisir d'accueillir de nouveaux citoyens français.

Le 1<sup>er</sup> Mars 2018 c'est Monsieur Abdelkrim ADHAM qui a vu sa demande acceptée et qui a été accueilli à la sous-préfecture de la Haute-Garonne pour recevoir son titre de naturalisation. Il bénéficie désormais de la nationalité française, une qualité qui lui confère des droits et devoirs. Convaincus qu'il seront honorés, nous lui souhaitons la bienvenue !

## Des nouvelles de notre navette municipale

Qui ne connaît pas ce véhicule facilement identifiable par sa couleur vert pomme. Quelques chiffres pris sur les premiers mois de l'année 2018. La navette fait 132 kms par jour ce qui fait 660 kms sur une semaine normale (elle ne fonctionne pas les week-ends et jours fériés) pour un mois de 20 jours ou elle fonctionne elle aura parcouru 2640 kms. Ce service gratuit est réservé uniquement aux Salvétains titulaires de la carte. Cette dernière est délivrée gratuitement en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile, de la carte d'identité et d'une autorisation parentale pour les

mineurs (Règlement complet sur le site de la Salvetat Saint-Gilles). Depuis la mise en place de ce service c'est plus de 4000 cartes de transport qui ont été délivrées. Aujourd'hui nous constatons que ce service gratuit mis en place pour les administrés est en constante évolution sur les six premiers mois de 2018 et se sont plus de 3025 personnes qui ont transportées. Le chauffeur et la navette avec ce titre ont le droit de prendre des vacances bien méritées et c'est pour cela que pendant la période du 13 juillet au soir jusqu'au 20 août au matin le service ne fonctionnera pas.

### La citation à retenir

« J'essaie en tout cas, solitaire ou non, de faire mon métier, et si je le trouve parfois dur, c'est qu'il s'exerce principalement dans l'assez affreuse société intellectuelle où nous vivons, où on se fait un point d'honneur de la déloyauté, où le réflexe a remplacé la réflexion, où l'on pense à coups de slogans, et où la méchanceté essaie



trop souvent de se faire passer pour l'intelligence ».

**Albert Camus,**  
Ce que je dois  
à l'Espagne (1958)

## Une nouvelle ASVP à La Salvetat Saint-Gilles



Les missions de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) sont :

- Sécuriser le passage des piétons aux abords des bâtiments scolaires et sur la voie publique.
- Assurer des rondes préventives pour la protection des personnes et des biens qui est une des priorités majeures de la Municipalité.
- Assurer la sûreté des équipements municipaux et des événements organisés dans la ville.
- Lutter contre l'affichage sauvage et les véhicules ventouses.
- Effectuer des liaisons administratives.

L'ASVP peut être désigné par le Maire pour constater et verbaliser par procès-verbal les infractions aux règles relatives à l'arrêt

et au stationnement des véhicules (Art. L. 130-4, R. 130-4 et R. 417-9 du code de la route), ainsi que pour constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage.

L'ASVP participe, avec ses collègues de la Police Municipale, au dispositif Tranquillité-Vacances. Ce service municipal gratuit est assuré depuis plusieurs années par la Police Municipale. L'inscription se fait obligatoirement à l'accueil de la Police Municipale.

**Une nouvelle Agent de Surveillance de la Voie Publique a été recrutée** pour renforcer les équipes de la Police Municipale. Nous souhaitons bon courage à **Floriane** dans ses différentes missions pour lesquelles elle pourra s'appuyer sur ses collègues expérimentés.



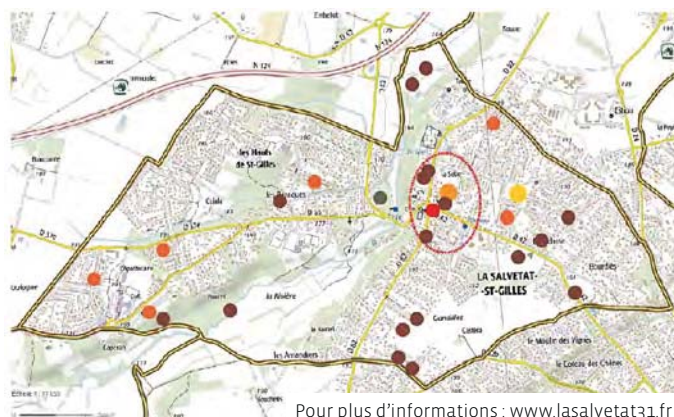
## 5<sup>e</sup> modification du PLU

Lors de sa séance du jeudi 12 avril 2018, le conseil municipal de La Salvetat Saint-Gilles a approuvé la 5<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme.

Ces modifications visent à mieux encadrer la construction sur la commune pour préserver le cadre de vie et répondre à des préoccupations jugées urgentes sans remettre en cause les objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, cela dans l'attente d'une révision générale

Les principaux changements portent sur les points suivants :

- 1• Ajout d'une servitude de projet pour améliorer le cœur de ville.
- 2• Création d'un secteur Ua1 pour permettre une rénovation rapide du fait de l'état avancé de vétusté des bâtiments.
- 3• Classement de parcelles en zone AU en zone Ub pour l'adéquation avec la réalité territoriale.
- 4• Classement de la zone AUc en zone AUob et en zone Ub pour permettre la mixité des usages à travers l'accueil d'équipements publics (EHPAD, autres...), de logements collectifs et de commerces et services de proximité, en relation avec le cœur de village.
- 5• Ajustement du secteur AUB2 pour l'adéquation avec le projet de création d'un quartier durable.
- 6• Ajustement du périmètre du secteur Na pour créer des jardins familiaux et une aire de repos.
- 7• Ajout d'éléments végétaux et paysagers à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme et/ou au titre des Espaces Boisés Classés (EBC), pour être en compatibilité avec le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine.
- 8• Ajustements des emplacements réservés en vigueur pour prendre en compte les acquisitions communales et selon l'évolution des projets communaux (réserves foncières pour futurs équipements publics).
- 9• Ajustement des nouvelles possibilités de densification avec la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) et de



Pour plus d'informations : [www.lasalvetat31.fr](http://www.lasalvetat31.fr)

la superficie minimale de terrain constructible par la loi ALUR du 24 mars 2014, ainsi que pour être en compatibilité avec les évolutions législatives.

10• Ajustement de certaines dispositions réglementaires pour faciliter l'application du droit des sols et pour mettre en compatibilité le PLU avec les prescriptions du PLH de la Communauté de Communes de la Save au Touch en matière de logements locatifs sociaux : obligation de réaliser au moins 30% de logements locatifs sociaux à partir de 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher et 50% à partir de 500m<sup>2</sup>.

11• Mise à jour des zones inondables.

12• Ajout d'annexes pour compléter et/ou mettre à jour les données du PLU en vigueur.

Les nouveaux documents sont d'ores et déjà consultables en mairie et seront mis à disposition sur le site Internet.

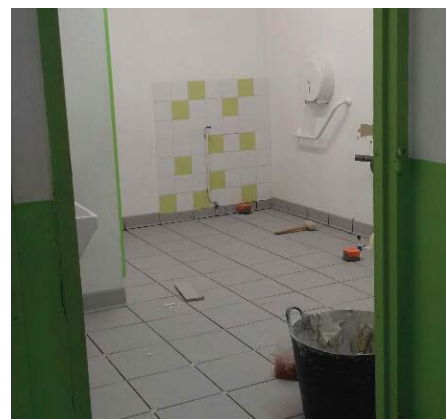
## Les enfants au cœur des projets de la municipalité

Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) est un lieu d'accueil, de socialisation et pour apprendre à bien vivre ensemble. C'est donc dans le but d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des enfants au centre de loisirs que la municipalité s'est lancée dans ce projet de rénovation. Le phasage des travaux a été étudié en concertation avec le personnel d'animation, pour perturber le moins possible l'accueil des enfants.

Au regard de la fréquentation importante du centre de loisirs et de la vétusté prématurée des équipements sanitaires, des travaux ont été réalisés au mois d'avril : le changement des sols et des WC dans les

sanitaires ainsi que la rénovation des espaces extérieurs (remplacement des marches en bois de l'escalier).

Ce chantier constitue la première phase des travaux de rénovation du centre de loisirs qui sont nécessaires pour permettre à cet équipement, indispensable aux familles Salvetaïnes et très fréquenté tout au long de l'année, de continuer à accueillir les petits Salvetaïnes dans les meilleures conditions. A noter que durant toute la durée des travaux, les enfants ont été accueillis dans les locaux du groupe scolaire Marie-Curie. Des travaux futurs d'aménagement autour des bâtiments viseront



à sécuriser les espaces de jeux (réparation des sols amortissant) et à améliorer la sécurité, l'accessibilité et le confort des enfants en aménageant un cheminement, allant de la cour du Centre de Loisirs jusqu'au portillon menant vers le groupe scolaire des Hauts de Saint-Gilles.



## Travaux réalisés

### 1) « Zéro Phyto »

Nous vous avons signalé le passage de la commune à une gestion des espaces verts n'admettant aucun pesticide. Cette contrainte nécessite de nouveaux modes opératoires, de nouvelles techniques mais aussi et surtout un nouvel outillage. C'est dans ce contexte qu'ont été réalisés les premiers essais pour le désherbeur céramique à gaz pour l'entretien des terrains de pétanque du Boulodrome.



### 2) Extension des surfaces forestières

Suite à la plantation des 1 000 arbres sur les Hauts de Saint-Gilles que nous vous avons indiquée dans le numéro précédent, la réalisation du projet est désormais terminée. Les équipes de l'Office National des Forêts sont intervenues au mois de Mars pour la préparation des sols (labour et amendement organique) avant la plantation qui a eu lieu à la mi-avril sur une surface d'environ 5 600m<sup>2</sup> répartie entre plusieurs îlots.



### 3) Stade Municipal Jean Giralou

Le dossier du stade arrive désormais à terme et la structure reçoit les dernières finitions. A ce titre, vient d'être posé le Tunnel de protection des joueurs pour l'accès au Terrain d'honneur.



Dans le même esprit, du fait que ces travaux aient engendré quelques dégradations sur de l'espace de circulation de-

vant le stade, il a été nécessaire de revoir cette zone. Ainsi vous pourrez observer un réaménagement de la voirie, qui a été réalisé avec le concours de la Communauté de Commune de la Save au Touch en façade du Club House avec sécurisation des accès piétons et services.



### 4) Avenue des Pyrénées

Le chantier de l'urbanisation de l'avenue des Pyrénées s'est achevé il y a quelques temps déjà. Toutefois comme vous aviez pu le constater il restait le trottoir à proximité de la mairie à refaire. Pour cette zone plus sensible que les autres, des réunions d'informations et des rencontres avec les riverains ont été réalisées afin de recueillir les desiderata de chacun et d'informer au mieux tant de l'arrivée de ce chantier que de sa mise en œuvre. Au final, c'est effectif : la mise en accessibilité du trottoir côté impair de l'Avenue des Pyrénées (R.D N°82), avec rénovation du mobilier urbain et de la signalisation, est réalisée.

A noter également la réfection totale de la couche de roulement de la chaussée avec la participation du Conseil Départemental.

### 5) Sécurisation de voirie

Dans la continuité de l'optimisation de la sécurité routière et piétonnière sur la commune, après la pose des coussins berlinois, c'est l'aménagement d'un plateau ralentisseur que vous pourrez constater sur l'Avenue de Gascogne (R.D N°65) au niveau de l'intersection avec la Rue Nelson Mandela, de la Résidence du Domaine de Gascogne.



## Travaux en cours

Actuellement, reste en cours le chantier de la station d'épuration intercommunale. Sa 1<sup>ère</sup> mise en service réalisée avec l'appui du nouveau poste de refoulement Aussonnelle qui permet le transfèrement des eaux usées depuis l'ancienne station. Toutefois, avant la mise en arrêt et la désinfection, le Réseau 31 continue à maintenir l'ancienne station en fonctionnement afin de terminer les processus d'épuration (filiales eaux et boues) avant la démolition des installations.



## Travaux à venir

Le prochain chantier d'envergure sera la reprise des travaux sur le Château Raymond IV.

Ces derniers porteront encore sur l'urgence et la stricte conservation afin de stabiliser l'état du bien et d'éviter d'éventuels dommages.

Après les phases de concertation de la mairie et des corps du bâtiment, l'installation du chantier courant mai, les travaux commenceront donc très prochainement pour profiter de la période estivale.







## Déploiement de la fibre optique

Dans le bulletin municipal numéro 17, nous vous avons donné quelques informations concernant la mise en place du réseau départemental de fibre optique.

Depuis, quelques éléments ont bougé. En effet, le syndicat départemental responsable du déploiement de la fibre optique a fait, il y a quelques mois, un appel d'offres, et à l'issue de celui-ci, le déploiement de l'Internet à très haut débit dans le département de Haute-Garonne se fera à très grande vitesse !

**100% du département sera couvert d'ici 2022**



**Mercredi 11 avril 2018**, le syndicat mixte Haute-Garonne numérique, au sein duquel la commune est représentée, a choisi le délégataire de service public Altitude Infrastructure pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire haut-garonnais.

Les travaux, qui vont commencer en 2018, permettront de raccorder à terme 280 000 prises au Très Haut Débit par la fibre optique, soit la totalité du territoire départemental dont le syndicat mixte a la charge (hors Toulouse Métropole, Muret, Plaisance-du-Touch et Ramonville-Saint-Agne où interviennent les opérateurs privés).

Alors que le Schéma départemental d'aménagement du numérique prévoyait initialement la finalisation du déploiement en 2030, ce calendrier de réalisation très ambitieux va permettre de répondre en 4 ans seulement aux attentes des habitants.

Le réseau FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) permettra aux Haut-Garonnais de bénéficier d'un débit de 100 Mbit/s à 1 Gbit/s, mais également d'apporter un niveau de service identique en tout point sur les territoires concernés.

Le déploiement de la fibre optique représente un budget total de 515 M€, dont la participation publique est cofinancée par Haute-Garonne numérique, la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée et l'Etat.



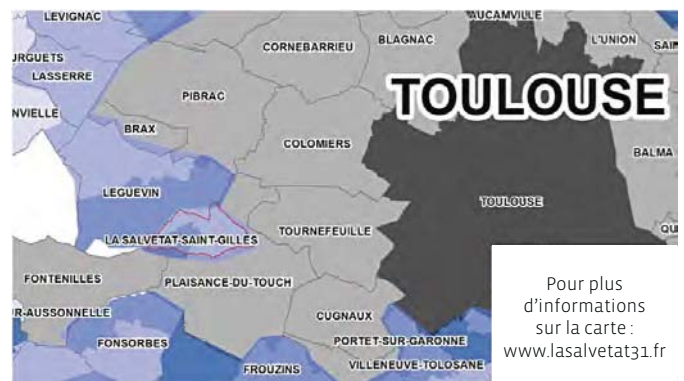
«Comme nous nous y étions engagés, la Haute-Garonne va véritablement résorber la fracture numérique sur son territoire. Grâce à cette délégation de service public, nous serons l'un des premiers départements de France, comportant à la fois des zones urbaines, rurales et de montagne, à proposer d'ici 2022 une couverture du territoire en fibre optique» précise Annie Vieu, présidente de Haute-Garonne numérique.

### La Salvetat Saint-Gilles entre mi-2019 et mi-2021

Dans le nouvel agenda, la priorité du déploiement du très haut débit est donnée aux territoires haut-garonnais n'ayant pas ou peu de débit ADSL.

En conséquence, l'arrivée de la fibre optique sur notre commune est prévue entre mi-2019 et mi-2021.

Lors de la première phase, de mi-2019 à mi-2020 (année 2 du calendrier prévisionnel), les secteurs les plus démunis en débit ADSL (secteur ouest de la commune dont l'Apouticayre) seront concernés. L'année suivante, le déploiement se poursuivra jusqu'à couvrir 100% du territoire salvetain.



Pour plus d'informations sur la carte : [www.lasalvetat31.fr](http://www.lasalvetat31.fr)

**Pour rester informé :**

<http://www.haute-garonne.fr/actualites/le-haut-debit-avec-haute-garonne-numerique>

<http://twitter.com/HGNUMERIQUE>



# La Salvetat plus belle



## Parfois, en me promenant je trouve que ça ressemble plutôt à une poubelle :

Depuis quelques mois, au cours de mes balades dans la Salvetat, je suis de plus en plus dérangée par des déchets qui traînent : sacs et bouteilles plastiques, ca-

nettes, vieux paquets de cigarettes ou de gâteaux....

Pourtant il suffirait de peu pour garder nos espaces de vie plus propres !

Pour agir, rien de plus simple... parfois je prends un sac et je ramasse les bouteilles et les canettes qui croisent mon chemin... J'aperçois certaines personnes qui nettoient le trottoir devant leur maison... D'autres se mobilisent à travers des associations. Par exemple à Fonsorbes l'association TRIBORD dont les membres mettent des actions de nettoyage régulières... ou encore le WORLD CLEAN UP qui propose une action nationale de 15

septembre prochain (des millions de participants de 120 pays pour un beau challenge !)

J'ai entendu également parler d'une action en préparation sur la commune pour la 3e année consécutive pilotée par le conseil municipal des jeunes (CMJ).

J'ai un rêve : avoir un cadre de vie plus agréable... ne jetons plus !

Et si vous voulez aller plus loin, vous pouvez agir !

**Mercredi 1<sup>er</sup> novembre, balade d'une heure dans la Salvetat ... Une récolte peu ragoutante bien qu'utile ...**

## Déchèterie

Le réseau de déchèteries est un service réservé aux habitants de 153 communes du territoire Decoset.

Chaque déchèterie est équipée de barrières à ouverture pilotées par lecture de plaque minéralogique.

Chaque usager doit remplir un formulaire pour obtenir l'autorisation de rentrer en déchèterie.

Cette inscription peut se faire de deux façons différentes :

- Sur le site de DECOSET : inscrivez-vous en ligne.
- En déchèterie : dans ce cas, les usagers devront présenter un justificatif de domicile pour remplir le formulaire.

Dans tous les cas, les usagers doivent tenir à disposition du gardien un justificatif de domicile pour effectuer un contrôle inopiné.

Les usagers peuvent se connecter sur le site de DECOSET pour voir la fréquentation de la déchèterie via une webcam installée sur un pilier au dessus du site.



Decoset

# INFO

## LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE PLAISANCE DU TOUCH VOUS ACCUEILLE DÈS LE 6 AVRIL



**C'est un nouveau concept de déchèterie qui va ouvrir au public le 6 avril prochain. Située à Plaisance du Touch, juste à côté de l'ancienne installation de Colomiers, ce nouveau pôle conçu par Decoset, sera en capacité d'accueillir plus de 200 000 visiteurs par an.**

C'est un projet né il y a 4 ans qui va accueillir ses premiers usagers au printemps 2018. La déchèterie de Plaisance s'étale sur un terrain de 13 500 mètres carrés. Elle s'ouvre sur un parking, situé en bordure d'un grand bâtiment bardé de bois. Plus loin, 4 pôles, identifiés avec un code couleur spécifique, attendent les premiers visiteurs. Outre sa dimension, cette déchèterie propose une nouvelle approche : le bâtiment, qui accueillera les zones de dépôts des déchets d'équipements électriques et électroniques, le réemploi et les déchets diffus spécifiques, a été pensé de façon à faciliter les manipulations des visiteurs. Avant de pénétrer dans cette enceinte, ils devront se munir d'un chariot et déposer tous les objets qui peuvent avoir une seconde vie ou qui nécessitent une prise en charge particulière.

Le bâtiment comprend également une salle pédagogique. Elle accueillera des visites scolaires et des animations variées, comme par exemple des ateliers de réparation ou de jardinage au naturel, ou encore des présentations d'associations et d'acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

Les 4 autres zones de la déchèterie sont extérieures. Les dépôts se font soit au sol, soit dans des bornes, soit dans des compacteurs ou des bennes. La circulation sur le nouveau pôle de Plaisance sera beaucoup plus facile, beaucoup plus fluide et elle permettra surtout de réduire les temps d'attente.

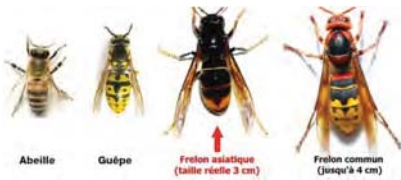
Mais avant de découvrir cette nouvelle installation, les visiteurs devront attendre quelques jours. Le site de Colomiers fermera au soir du 1<sup>er</sup> avril. Celui de Plaisance n'ouvrira que le 6 avril. Ce temps est nécessaire pour permettre aux équipes de préparer l'ouverture de la nouvelle déchèterie qui vous accueillera pendant de très longues années. Pendant ces quelques jours d'interruption, vous pourrez vous rendre sur la déchèterie de Cornebarrieu et les autres déchèteries du territoire.

INFO



Syndicat mixte Decoset  
Directeur de publication : Marc Péré  
Vice-Présidente en charge de la communication : Sylviane Couttenier

Decoset, 4 rue Théron de Montaugé • 31200 Toulouse  
05.62.89.03.41 • contact@decoset.fr  
Conception graphique & rédaction : Decoset.  
site internet : decoset.fr



# Le frelon asiatique

## Présentation

Le frelon asiatique (*Vespa Velutinigrithorax*) a été observé pour la première fois en France en 2004 en Lot et Garonne. On observe aujourd'hui des frelons asiatiques sur tout le territoire.

En juillet 2016, la Commission européenne a classé le frelon asiatique sur la liste d'espèces invasives à combattre dans le règlement européen<sup>(1)</sup>, en tant que prédateur redoutable.

(1) Le règlement exige que trois sortes de mesures soient prises : prévention pour éviter l'introduction de cette espèce dans l'UE; détection précoce et éradication rapide pour l'empêcher de s'installer; gestion pour éradiquer ou empêcher la prolifération

## Le reconnaître

Le frelon asiatique est facilement distinguable du frelon européen par sa taille (plus petit) et sa couleur (abdomen plus marron).

Le frelon asiatique est également connu sous le nom «frelon à pattes jaunes». A la différence de son cousin européen, il vole uniquement le jour.

## Cycle de vie

Comme chez les autres frelons, chaque colonie est fondée au printemps, par une reine qui sort d'hibernation. Jusqu'en automne, ses descendants assurent le développement de la colonie. 70 % des colonies se délocalisent au cours de l'été, le nid primaire fondé par la reine sera abandonné. Une colonie peut produire plus de 13 000 individus chaque année, dont plus de 500 futures reines. L'hiver venu, toute la colonie meurt à l'exception des reines ayant réussi à s'abriter dans un endroit protégé (troncs pourris, murs de pierres sèches...) pour hiverner.

## Quel danger pour la santé ?

Le danger pour l'écosystème est que les frelons sont les prédateurs des abeilles domestiques donc la production du miel. Cela peut aussi poser des problèmes pour la pollinisation et la reproduction des fruits, bien que des autres insectes pollinisateurs ne soient que très peu touchés.

Pour l'homme, si les piqûres d'un frelon asiatique sont douloureuses, elles ne sont pas plus dangereuses que celles d'une guêpe ou d'une abeille. Ils peuvent provoquer des chocs anaphylactiques, des réactions allergiques graves comme l'œdème de Quincke. Sa piqûre peut s'avérer dangereuse si la personne est sensible aux venins d'hyménoptères ou si elle est piquée plusieurs fois simultanément. Il est fortement conseillé d'appeler les secours au plus vite en cas de piqûre au niveau de la bouche, de la gorge ou de l'œil, en cas de piqûres nombreuses (risque d'intoxication sévère) et/ou de réaction allergique (gonflements douloureux et étendus, difficultés respiratoires, chute de tension...). Les nouvelles difficultés viennent du fait qu'avec l'explosion du nombre de frelons asiatiques, le nombre de nids construits à proximité des habitations humaines a augmenté, donc la possibilité d'une attaque par une colonie de frelons a augmenté également.

(extrait de [http://www.villes-sante.com/wp-content/uploads/brochure\\_PVS12\\_frelons-asiatiques.pdf](http://www.villes-sante.com/wp-content/uploads/brochure_PVS12_frelons-asiatiques.pdf))

Pour aller plus loin: Site web sur les Frelons Asiatiques : Muséum National d'Histoire Naturelle <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

# Bibliothèque George Sand

Un nouveau service est désormais accessible pour tous nos adhérents...

En effet, chaque adhérent inscrit à la bibliothèque de La Salvetat Saint-Gilles a accès gratuitement, au portail numérique de la médiathèque départementale de Toulouse. Grâce à cette interface numérique, les documents accessibles à nos adhérents se multiplient: cet espace permet d'accéder gratuitement à des milliers de contenus numériques organisés en 5 rubriques : MUSIQUE - CINÉMA - SE FORMER - LIVRES - PRESSE

**Un service gratuit accessible 24h/24h une fois que votre inscription est validée !**

Vous pourrez consulter :

- des films,
- des livres libres de droits,
- de la musique et des partitions,
- des jeux éducatifs pour enfants,
- des modules d'autoformation (par exemple le code de la route ou des outils d'apprentissage des langues étrangères),
- de l'aide aux devoirs,
- des conférences,
- des revues de la presse quotidienne et des magazines.

N'hésitez pas à vous renseigner à la bibliothèque qui est ouverte au public sur les horaires suivants :

- lundi : 14h à 16h
- mercredi : 14h à 18h
- vendredi : 14h à 17h
- samedi : 9h30 à 13h

Pour mémoire, l'abonnement annuel est possible pour la modique somme de 8€ (tarif individuel) ou 20€ (tarif famille). Cet abonnement vous donne accès à de très nombreux ouvrages (romans, policiers, BD, albums et premières lectures...) dont beaucoup de nouveautés !

Si vous voulez participer, l'association **Lecture Pour Tous** qui gère la bibliothèque en collaboration avec la Mairie organise son Assemblée Générale le jeudi 07 juin à 19 h 30 (le lieu sera communiqué ultérieurement sur les panneaux lumineux et par email).

En attendant, bonne lecture !





## Opération tranquillité vacances

Avant de partir en vacances, certaines précautions sont à prendre !



Pour votre tranquillité, signalez votre départ à la Brigade de Gendarmerie dont vous dépendez ou à la Police Municipale qui se chargera de surveiller votre domicile. La Police Municipale effectue régulièrement des patrouilles et travaille en étroite collaboration avec la Gendarmerie afin d'assurer votre sécurité. Téléchargez la fiche de renseignements sur le site de la Mairie <https://www.lasalvetat31.fr/quotidien/services-et-informations/securite/>

Après l'avoir dûment remplie et signée, remettez-la en Mairie ou à la Police Municipale

**Police Municipale**  
**5, Avenue Saint-Exupéry**  
**Tél. 05 61 06 18 36**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :  
 8h30-12h / 14h - 17h30  
 Mercredi (Période scolaire) :  
 8h30 - 12h30 / 14h30 - 17h30  
 Mercredi (Hors période scolaire) :  
 8h30 - 12h / 14h - 17h30  
 Le 1<sup>er</sup> samedi du mois : 9h00-12h00

## Vivre ensemble

**Le respect des personnes, des lieux publics, des propriétés privées est indispensable à notre vie en commun.**

### Les canicottes

La Mairie est « responsable de la salubrité publique ».

Légalement, au nom de l'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur toutes les voies publiques, les espaces verts publics, les aires de jeux, sur les trottoirs (arrêté permanent du Maire N° 2018-01-12).

Tout propriétaire de canidé est dans l'obligation de ramasser les déjections de son animal sur les espaces publics de manière appropriée.

Dans le cas du non-respect de cette loi sur le ramassage des déjections canines, le propriétaire est passible d'une contravention et d'une amende.

**Le distributeur de sacs à déjections canine : « un accessoire indispensable pour les promenades avec nos chiens ».**

Si vous estimez un autre lieu possible, faites-en part à la Mairie par email ([parole-salvetains@lasalvetat31.com](mailto:parole-salvetains@lasalvetat31.com)) ou en déposant votre demande dans la boîte à lettres de la Mairie.

La mise en place de ces distributeurs de sacs à déjection canine permettra de garder nos trottoirs et espaces verts dans un état convenable pour tous.

### Nuisances sonores

Pour les particuliers, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., ... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
  - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Pour les professionnels, les engins bruyants sont autorisés entre 7h et 20h.
- Ils sont interdits, toute la journée, les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente ou toute dérogation exceptionnelle accordée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

### Feux

- Les particuliers n'ont pas le droit de faire brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. À ce titre, il est notamment interdit de faire brûler dans son jardin :
  - l'herbe issue de la tonte de pelouse,
  - les feuilles mortes,
  - les résidus d'élagage,
  - les résidus de taille de haies et arbustes,
  - les résidus de débroussaillage,
  - les épluchures.
- Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie ou dans les bacs « verts » dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune de porte à porte. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

(Extrait du site [vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr))

**Les bonnes intentions, les petites attentions, les petits gestes, le bon sens et le respect de chacun permettent le bon vivre ensemble.**



Projet d'implantation des bornes de propreté





# Un carnaval réussi

Le samedi 24 mars, les habitants de la commune se sont retrouvés, pour chasser l'hiver et saluer l'arrivée du printemps.

Ainsi, bravant, une fois de plus, les incertitudes de la météo, petits et grands se sont armés de bonne humeur pour partager un moment convivial et chaleureux.

Alors qu'à l'arrière les bambins trépi-gnaient d'impatience, Monsieur le Maire et son adjointe à la Culture, suivi de Monsieur Carnaval, ont entamé la marche en tout début d'après-midi.

Ce cortège coloré a traversé la commune, du collège jusqu'à l'espace Boris Vian, permettant ainsi aux spectateurs d'admirer tant les costumes truculents que les chars réalisés par les bénévoles.

C'est là, à la fin de ce parcours, que Monsieur Carnaval s'est vu réduit à néant, emportant avec lui le froid hivernal.

Crémation de Monsieur Carnaval



Les élèves de l'atelier Vente-Distribution-Logistique du collège Galilée sont heureux d'avoir pu participer à la préparation du carnaval de la commune en réalisant l'ensachage des confettis. Ils ont ainsi pu découvrir des métiers et travailler de nombreuses compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.



# Soirée ROCK au profit du CCAS

Pour la deuxième fois, la salle Boris Vian s'est vu ouvrir ses portes pour une grande soirée Rock.

Celle-ci a été organisée par toute l'équipe de la Salvétat Rock'n'Roll qui a œuvré bénévolement au profit du CCAS.

La recette de cette soirée est reversée intégralement pour les œuvres sociales de la commune.

Cette soirée s'est déroulée dans une ambiance effrénée et animée par une main de maître, le dj SEB.

Nous remercions toute l'équipe de « La Salvétat Rock'n'Roll » pour cette excellence soirée.



# Omelette Pascale



Avec la traditionnelle omelette Pascale, organisée le 31 mars, le club a rassemblé une cinquantaine d'adhérents.

Pour la première « sortie longue » de la saison du 14 avril, 12 cyclos ont pris le départ pour 115 km.

NB : Compte tenu de la densité de la circulation dans la côte qui mène au centre du village, le matin à 8h00/8h15, et du danger pour les cyclos qui l'empruntent, à partir de jeudi 7 juin et ce durant toute la durée de l'horaire d'été, le point de rendez-vous des sorties du mardi et jeudi uniquement, est donné sur le parking de la Goutille, départ 8h15.

Le point de départ du samedi reste inchangé au local cyclo.



# Quinzaine de la parentalité

Le BLA BLA BUS de la Salvetat Saint-Gilles : le bus qui anime les quartiers !!!

Ce nouvel espace de vie itinérant, porté par l'équipe du service enfance Léo Lagrange en partenariat avec l'équipe du centre social Frédéric Chopin, a pour objectif de rencontrer les habitants, petits et grands afin de proposer des temps de rencontres et d'animations.

Cette initiative répond à une demande des habitants pour qui l'absence d'espaces de rencontres sur certains lieux de la commune représente un réel manque tant sur la connaissance des voisins que sur le lien et la solidarité qui pourraient en découler. La quinzaine de la famille, qui s'est déroulée du mardi 03 au samedi 14 avril, a officiellement impulsé cette nouvelle action qui s'est inscrite sur différents temps forts : la fête des jeux à la salle Boris Vian, la marche solidaire au chemin de Bouchetis... puis la journée de clôture sur le

quartier de l'Apouticayre. Les professionnels ont pu rencontrer les habitants pour leur présenter les objectifs de cet outil itinérant, certains d'entre eux sont très impatients de retrouver le bla bla bus sur la commune.

L'idée est donc de proposer un accueil gratuit, ouvert, sans inscription préalable où les habitants sont invités à découvrir, échanger, lire, jouer, partager leurs compétences, seul ou en famille.

Le bla bla bus s'installera sur différents quartiers : l'Apouticayre, les Paradets, le quartier de Boris Vian...

Il permettra de rompre l'isolement de certains habitants qui vivent dans des quartiers dépourvus d'activités et favorisera ainsi la mixité.

Le souhait des professionnels est également de recueillir, au fil des déambula-

tions, les besoins et attentes des salvetains sur plusieurs domaines : service, aide, soutien, écoute afin d'ajuster les actions menées au sein des structures socioculturelles de la commune ou hors les murs.

Ce projet soutenu par la municipalité va permettre de réintégrer des dynamiques sociales dans les différents quartiers de la commune et intégrer les dimensions de l'intergénérationnel et du vivre ensemble.

Nous prévoyons de programmer des animations autour du bus sur la période estivale (animations grands jeux en bois, repas partagé, ateliers ludiques, lectures de conte...); vous trouverez les prochaines dates d'animation du bla bla bus sur une plaquette qui sera diffusée dans les écoles et les structures partenaires.

A très bientôt autour du bla bla bus !!!

# Loisirs rencontres reflexions

Les MIMACOEURS de l'Association ont répondu encore une fois « présentes » afin de réaliser la LAYETTE pour les prématurés des hôpitaux. Pour les colis de la FÊTE DES MÈRES, des pochettes cadeaux (où sont

glissés bonnets et chaussons) ont été confectionnées, sans oublier les couvertures et les sacs cocoon : ce seront plus de 100 ouvrages qui seront offerts aux mams en difficulté.

NB : LOISIRS RENCONTRES REFLEXIONS précise que l'Association fermera ses portes du jeudi 5 juillet au Jeudi 13 Septembre 2018.





# Le CAJ

Le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) est le service public d'animation en direction de la jeunesse de La Salvetat Saint-Gilles. Il est géré par l'association Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.



Ça s'est passé pendant les vacances de Printemps. Le CAJ et le Service Enfance ont organisé une Semaine Sportive pour 14 jeunes de 8 à 13 ans. Au menu : Tennis, Handball, Yoga, Pêche, Basketball, Baseball, Athlétisme, Judo, Badminton.

Un chantier Peinture Murale en hommage au studio Ghibli (dessin animé japonais) : 8 jeunes ont réalisé les « aplats de couleur » sur la totalité d'un mur de 10 m de long. Des séances dédiées aux finitions sont prévues en mai et juin.

## Actions à venir pendant les vacances d'été

- Le CAJ participera au Festival La Salvetat en Scène. Vous pourrez retrouver les jeunes et leurs animateurs sur un stand dédié à la jeunesse.
  - Un séjour organisé par les jeunes – Destination Paris.
- Pendant 9 jours, du 14 au 22 juillet, 15 jeunes de 12 à 17 ans et 3 accompagnateurs iront visiter la capitale. Au menu : Musée du Louvres, Cathédrale Notre-

Dame, Tour Eiffel, Muséum d'Histoire Naturelle, etc. Le séjour sera en gestion libre et l'hébergement en camping.

- Un séjour passerelle aux Forges de Quillan (11).

Pendant 5 jours, 15 jeunes de 8 à 13 ans et 3 accompagnateurs découvriront les environs de Quillan par l'intermédiaire d'activités sportives et culturelles.

**Des semaines thématiques** (aquatique et court-métrage), des soirées, des nuitées (Bouconne, Cap Découverte), des sorties.

## Contacts

Directeur : Maléa Fabien  
Téléphone : 05 61 07 14 61  
Courriel : jeunesse-lasalvetatstg@loisireduc.org et cajlssg@outlook.fr (Directeur)  
Site Internet/Blog : <http://cajlssg.blogspot.fr>

# Œufs de Pâques



Le dimanche 1<sup>er</sup> avril, les enfants Salvétains ont été nombreux au rendez-vous de la chasse aux œufs. Le soleil était de la partie et, dans une ambiance conviviale et festive, c'est en famille et avec enthousiasme qu'ils ont su trouver les indices leur permettant de remplir leurs paniers. Ils ont participé aux animations (jeux extérieurs et intérieurs, maquillage, dessins, ...) en attendant la remise des lots pour les gagnants.

Tous sont repartis avec beaucoup de gourmandises et l'envie de revenir l'année prochaine ...





# Fête nationale

14 juillet

**11h15 :** Commémoration, parvis de la Mairie, suivie d'un apéritif offert par la Municipalité.



# Fête locale

24, 25, 26 août

Comme chaque année, la fête locale de La Salvetat viendra clôturer les vacances d'été le dernier week-end d'août.

## Au programme :

### Vendredi 24 Août

- Fête foraine
- Repas organisé par le Comité des Festivités (réservations au 06 29 33 75 62)

### Samedi 25 Août

- Fête foraine • Concert • Feu d'artifice

### Dimanche 26 Août

- Fête foraine • Concert



# Deuxième édition

Les 6, 7 et 8 Juillet

La Salvetat en scène



«La Salvetat en scène», nouvelle initiative culturelle, proposée par la municipalité, pour donner à chacun, et en particulier aux jeunes, la possibilité de s'épanouir dans les domaines du chant, de la musique ou du théâtre se tiendra pour la seconde fois, durant le premier week-end de Juillet.

Dans ce cadre, la ville a organisé en avril dernier une introduction aux arts de la ville « Cultures Urbaines », puis le 12 mai 2018 une scène «tremplin, découverte de talents» permettant d'apprécier les qualités acoustiques de jeunes groupes ou artistes de notre région.

L'évènement majeur de «La Salvetat en scène» aura lieu les 6, 7 et 8 juillet, en plein air derrière l'Espace Boris Vian, où se mêleront projection de film, nombreux concerts, animations associatives et marché artisanal. Parmi les têtes d'affiche du festival se trouve le groupe « les motivés ».

Les toulousains Mouss et Hakim (aussi membres de Zebda) ont signé des titres comme « motivés », et revisité bien d'autres chants partisans et révolutionnaires comme « Le chant des partisans », « El paso del ebro », « Hasta siempre », ....

Vingt ans après, « Motivés », un participe passé, continue à se conjuguer au présent. Leurs chansons qui soutenaient les combats d'hier, sont des refrains en échos aux luttes et aux combats d'aujourd'hui, ouvriers, humanistes et justes. « Y'a toujours pas d'arrangement parce que nous n'avons pas renoncé. On est Motivés pour une société meilleure, plus partageuse, plus solidaire ! On est motivés contre les fascismes ! On est tous chez nous ! ».

Un concert exceptionnel. Une soirée pour se rappeler que chanter, ce n'est pas se mettre à genoux, ce n'est pas crever la gueule ouverte. Chanter, c'est surtout résister, c'est aussi rêver à une société juste et solidaire. Les Motivés sont à La Salvetat Saint-Gilles ; ne vous reste plus qu'à rejoindre le cortège musical engagé !

Enfin, pour clore cet évènement culturel, une soirée comédie théâtrale aura lieu le 13 octobre 2018 à l'espace Boris Vian.





# du Festival

## Programmation prévisionnelle du festival

### VENDREDI 6 JUILLET 2018

- 18h30 ..... **Ouverture du site**
- 18h30 - 19h30 ..... **Spectacle de danse** : association Terpsi Danse
- 19h45 - 20h00 ..... **Spectacle de danse** : association l'Art des Arts
- 20h00 ..... **Ouverture du marché artisanal**
- 20h00 - 20h45 ..... **Représentation musicale de Diamantina**  
(représentation de BATUCADA)
- 20h45 - 21h00 ..... **Discours du maire**  
(Restauration et Apéritif convivial)
- 21h00 - 21h45 ..... **Concert Lisa Leconte**  
(2<sup>nd</sup> gagnante du Tremplin de la Salvetat)
- 22h00 ..... **Projection du film « Pirate des caraïbes 5 »**
- 00h00 ..... **Dj Lou Strummer** – mix spécial cinéma

### SAMEDI 7 JUILLET 2018

- 14h00 ..... **Ouverture du site**
- 14h00 - 18h00 ..... **Ouverture du marché artisanal**
- 14h00 - 18h00 ..... **Jumpy's party** (mise en place de jeux gonflables)
- 18h15 - 19h15 ..... **Concert de Rap – SLW**
- 19h30 - 20h00 ..... **Prestation musicale – Sofia**
- 20h15 - 21h30 ..... **Concert – Les Motivés**
- 21h45 - 22h45 ..... **Concert de Rap – KKC orchestra**
- 22h45 - Fin ..... **Mix de DJ curfew**

### DIMANCHE 8 JUILLET 2018

- 14h00 ..... **Ouverture du site**
- 14h00 - 14h30 ..... **Maison des Jeunes et de la Culture**  
spectacle de dance country
- 14h00 - 18h00 ..... **Ouverture Jumpy's party** (jeux gonflables)
- 14h00-18h00 ..... **Ouverture du marché artisanal**
- Après-midi ..... **Association LRR** - ateliers de confection d'accessoires  
pour octobre rose
- Après-midi ..... **Association 1001 motards** - stand Moto
- Après-midi ..... **Centre Animation Jeunesse**  
Pingpong /baby foot / Hip Hop
- 16h00 ..... **Centre de Loisir La Salvetat** - blabla bus
- 14h00 - 16h30 ..... **Atelier pour enfants** (maquillage, poterie, origami,  
association la Salvetat Auto – Maquette, ...)
- 14h30 - 16h30 ..... **Spectacle de marionnette** – Petite Forme
- 19h30 ..... **Orchestre municipal de Blagnac**
- 21h00 ..... **Scène ouverte : Jazz**

Pour tous ces évènements, l'entrée est libre

#### RETOUR SUR :



#### Culture Urbaine

Pour son avant-première la Salvetat en scène à organisé un tremplin musical :  
Le 7 avril 2018 dernier à la salle Boris Vian dans une ambiance chaleureuse, dynamique et festive, les participants étaient regroupés en divers ateliers (graffiti, dans Hip-Hop, Beatbox) qui ont contenté largement les inscrits.  
L'objectif était de Favoriser la découverte des cultures émergentes par la mise en avant d'artistes régionaux, Développer l'accès pour tous à des pratiques culturelles novatrices et émergentes, Découvrir les différentes disciplines des cultures urbaines (danse, graffiti et écriture musicale) par le biais d'ateliers d'initiation ouverts au jeune public de la Salvetat Saint-Gilles.  
La journée s'est terminée par des concerts de musiques avec comme groupe principal « SATYA », précédé par les danseurs Hip-Hop de « LES IMMATURES CREW ».  
Journée à renouveler !



#### Le tremplin

La Salvetat en scène a organisé son second tremplin musical :  
Le 12 Mai 2018 dernier à la salle Boris Vian dans une ambiance chaleureuse et dynamique, les participants étaient regroupés en 2 catégories, les moins de 20 ans et les plus de 20 ans.  
L'objectif était de mettre en lumière des jeunes et des moins jeunes possédant un talent artistique. Ont été récompensés, le rappeur SLW et la chanteuse Lisa Leconte, tout deux ont gagné une participation au festival de notre commune.  
Vous pouvez retrouver les photos de ces évènements sur le site internet de la mairie à l'adresse <https://www.lasalvetat31.fr/la-salvetat-en-scene/>

Pour tout renseignement, contacter le service communication au 05 62 13 24 07



## Les dates à retenir pour nos prochaines sorties et activités :

### Samedi 2 juin :

sortie décentralisée dans l'Aveyron

### Samedi 9 juin :

cyclo sportive la Marion Clignet

### Samedi 9 juin :

sortie FSGT les Cols

### Samedi 23 et dimanche 24 juin :

randonnée Carcassonne-Pyrénées 2000

### Samedi 30 juin :

journée vélo-barbecue et l'Ariégeoise

### Samedi 7 juillet :

sortie décentralisée dans les Baronnie

### Samedi 4 août :

sortie longue distance, le tour de Toulouse

### Samedi 25 août :

sortie décentralisée dans le Lot

## Stage d'initiation à la programmation jeux vidéo à la MJC

Pour enfants de 9 à 12 ans

De 14h30 à 17h30

Places limitées à 10 enfants

La MJC le Caméléon propose pendant les vacances scolaires des stages d'initiation à la programmation de jeux vidéo.

Ce stage animé par Christophe d'une durée de 5 jours et à raison de 3 heures par jour, à la découverte de l'univers de la programmation de jeux vidéo.

Ils y apprendront que derrière les jeux vidéo auxquels ils jouent, se cache un monde où règne la logique, la rigueur mais également le plaisir de la programmation. Le but du stage sera de leur faire créer un petit jeu vidéo qu'ils pourront ensuite montrer chez eux à leur entourage. Un premier pas vers une passion ou un métier... Qui sait ???

**Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter à la MJC**

**Lundi/vendredi au : 06 63 10 73 74**

**Mardi/mercredi/jeudi (après-midi) au : 07 82 26 96 79**

**Stage Initiation Programmation JEUX Vidéo de 9 à 12 ans**

ATOUT CŒUR  
Salvetat

Le MJC le Caméléon propose pendant les vacances scolaires des stages d'initiation à la programmation de jeux vidéo.

Le stage animé par Christophe d'une durée de 5 jours et à raison de 3 heures par jour, à la découverte de l'univers de la programmation de jeux vidéo.

Ils y apprendront que derrière les jeux vidéo auxquels ils jouent, se cache un monde où règne la logique, la rigueur mais également le plaisir de la programmation. Le but du stage sera de leur faire créer un petit jeu vidéo qu'ils pourront ensuite montrer chez eux à leur entourage. Un premier pas vers une passion ou un métier... Qui sait ???

Pour tous renseignements vous pouvez contacter la MJC  
Lundi / vendredi au : 06 63 10 73 74  
Mardi / Mercredi / Jeudi au : 07 82 26 96 79 après-midi

**1ère semaine de juillet sur 5 jours, de 14h30 à 17h30**

# Nouvelle formule pour le festival AJT

Cette année les adultes rejoignent les enfants sur les planches ainsi « Jeux d'enfants » cède sa place à « AJT d'la Scène ».

Notre évènement annuel se déroulera du 31 mai au 8 juin à la Salle Boris Vian. Outre l'intégration des spectacles adultes, quelques autres nouveautés sont à l'affiche. La palette s'élargit et se diversifie avec les Nougaro (8/14 ans), second groupe de comédie musicale qui présentera « Panique sur le boulevard », les Bambini (8/10 ans) innovent avec les techniques du théâtre d'ombres : ils emmèneront le spectateur dans un voyage initiatique à travers des contes traditionnels asiatiques. Les Ionesco (15/18 ans) présenteront une adaptation de l'Avare façon comedia dell'Arte... Nous retrouverons les Piccoli (6/8 ans) face au Magicien aux mains bleues, les Molière (12/14 ans) nous raconteront l'histoire de Cendrillon à la façon Joël Pommerat tandis que les Feydeau (12/14 ans) nous parleront du Petit Poucet, ou pas ?...



Quand aux Brassens, ils nous offriront une revisite d'Alice aux pays des merveilles, façon comédie musicale.

En fin de semaine, nous pourrions partager quelques moments de rires avec les Amis dans Noces feras-tu ? de Joël Contival et les Allumés présenteront Sexe, Magouille et Culture Générale une comédie déjantée. Les NRV vous inviteront à la réflexion en interprétant une adaptation de Zoo de Vercors, sorte de pièce policière ou, plutôt, de comédie judiciaire. Mais probablement d'un genre inédit. Ici, il y a bien un meurtrier, mais y-a-t-il une victime ? C'est ce qu'on ne sait pas...

Nous avons hâte de partager avec vous cette fin de saison qui s'annonce pleine de surprises. À très bientôt!

Contact : [theatreajt@free.fr](mailto:theatreajt@free.fr)

# Droit de réponse de l'association « Atout Cœur »

ATOUT-CŒUR  
Salvetat



Suite à l'expression libre des groupes d'opposition, ci-contre, contenant des propos concernant « Atout Cœur », la direction de la publication a tenu à en informer le bureau associatif, en rappelant que les scénarios, tels qu'ils sont décrits, nous apparaissent purement calomnieux et ne reflètent aucunement la relation existante entre l'association et la municipalité.

Nous sommes revenus sur le fait que nous avons été informés, avant l'édition 2017 du vide-grenier, que l'association ne souhaitait plus organiser cet évènement. C'est pour cette raison que l'année dernière, le vide-grenier de Pentecôte a été organisé, à titre exceptionnel, par le club de rugby, et qu'il avait été décidé que pour les années suivantes, le choix serait piloté par le CCAS, ce qui a conduit le Secours Populaire à être désigné pour cette année. Suite à cet échange, l'association « Atout Cœur » souhaite publier le communiqué suivant :

Monsieur le Maire,

En réponse à votre mail du 27 avril dernier concernant ce que vous appelez la polémique sur le vide-grenier, je me permets de rappeler les faits.

En début d'année 2017, Robert Audouy a informé la municipalité que l'association Atout Cœur ne ferait pas le vide-grenier en mai 2017 (ni ne solliciterait de subvention pour cette même année), ceci afin d'apurer les comptes de l'association. Il a été seulement question de l'année 2017.

Nous découvrons les prises de position du groupe Cap Avenir et de la liste La Salvétat Ensemble à l'égard de ce vide-grenier. Sachez que nous ne les avons pas sollicités.

Depuis 25 ans, l'association Atout Cœur œuvre sur la commune pour les familles en difficulté. Nous avons toujours travaillé avec les différentes municipalités pour mener à bien notre mission et nous souhaitons continuer ainsi, sans esprit de polémique.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes très sincères salutations.

Sandrine Rodriguez  
Président

LA PRÉSIDENTE, LES INSTANCES ET LES BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION « ATOUT-CŒUR SALVÉTAT » TIENNENT ABSOLUMENT À RESTER À L'ÉCART DE TOUTE POLÉMIQUE ET CONTINUER LEUR ACTION HUMANITAIRE, SÉRÈNEMENT, AU-DESSUS DE TOUTE CONSIDÉRATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE.

# Expression Libre

La loi de février 2002 concernant la démocratie de proximité prévoit les expressions politiques dans le journal municipal. Les textes publiés sur cette page n'engagent que leurs auteurs.

## Groupe d'opposition « La Salvetat Ensemble »

### LISTE « LA SALVETAT ENSEMBLE »

Les dernières décisions de la majorité municipale nous obligent à expliciter notre position débattue lors des derniers conseils municipaux.

#### RD 924

Le groupe majoritaire mené par François Ardériu a décidé de bloquer la réalisation de la nouvelle route départementale (RD 924). Elle devait relier Plaisance du Touch à la déviation de Lèguevin. Cette route devait permettre de résorber les bouchons qui se forment au centre de La Salvetat aux heures de pointe et supprimer la circulation de camions en plein centre. Monsieur le maire, soutenu en séance par un certain nombre de membres du collectif « Non à Val Tolosa » a utilisé le faux-prétexte d'inondation qui menacerait les habitations de notre commune. Les études du dossier « loi sur l'eau » démontrent le contraire. Cette vérité est niée par les élus majoritaires. Leur seul but étant d'empêcher la réalisation du centre commercial ; au vu des prévisions de la démographie locale et donc du trafic ce refus fera perdurer et augmenter la pollution de la commune.

#### BUDGET

M. Ardériu se félicite de présenter des comptes municipaux en excédent. Il a juste bénéficié de plus de 800 000 € de recettes exceptionnelles alors que les excédents ne sont que de 680 000€. La réalité montre que la commune dépense plus que ce qu'elle ne reçoit en recettes. Ironie du sort, c'est la vente de terrains sur la Ménude qui sauve le budget municipal. Qui sauvera le budget 2018 alors que le nombre de terrains à vendre sur ce site diminue au fil des ans ?

#### CHÂTEAU

M. Le Maire conteste notre estimatif de 5 à 6 millions d'Euros pour rénover le château. Cette estimation s'entend pour une ouverture et utilisation par le public. Nous attendons le chiffrage fait par les architectes spécialistes des monuments historiques qui infirmeront **peut-être** nos chiffres. Mais encore faut-il savoir à quoi il va servir ! Nous constatons que 1,5 million d'euros ont déjà été engagés pour les travaux « d'urgence et de stricte conservation » qui ne servent qu'à empêcher le château de s'écrouler ! (cf les compte rendus des conseils municipaux).

#### ASSOCIATIONS

Nous avons appris qu'une association extérieure à la commune (le Secours Populaire de Colomiers) allait s'installer à La Salvetat. La mairie continue de réduire l'activité des associations historiques de la commune au profit de nouvelles associations qui vont se sentir inféodées à l'équipe municipale majoritaire. Nous ne pouvons pas le tolérer.

L'organisation du vide grenier réalisé auparavant par « Atout Cœur » sera-telle transférée au Secours Populaire ? A suivre !!

Les élus de la liste « La Salvetat Ensemble »  
Pour nous joindre : lasalvetatensemble31@gmail.com

## Groupe d'opposition Cap @venir

Expression libre du groupe Cap @venir remis sur la demande de la mairie le 22 Avril 2018

### UNE MUNICIPALITÉ DESPOTIQUE

Pour l'équipe municipale BVS, soit vous êtes avec eux, soit vous êtes contre eux. L'association salvétaine ATOUT CŒUR vient de l'apprendre à ses dépens. L'association caritative qui organisait le vide grenier à La Salvetat depuis toujours va être privée de sa principale ressource financière. Cette année, très certainement par esprit de représailles, la municipalité attribue l'organisation du vide grenier au Secours Populaire de Colomiers. La seule explication réside dans la résolution de BVS de briser la sympathique association salvétaine. ATOUT CŒUR a-t-elle eu tort de garder son indépendance plutôt que de vendre son âme ?

### UNE MUNICIPALITÉ TOTALITAIRE

Aujourd'hui toute la commune a eu vent des graves problèmes auxquels sont confrontés nos agents communaux. Les dépressions, burn-outs et toutes formes de mal-être explosent. Les relations des élus et des agents municipaux sont compliquées et en tension. C'est soit le copinage soit la mise à l'écart qui semble être le seul mode de gestion de l'équipe majoritaire. Le mal est si profond que des agents entament des procédures juridiques. Nous ne devons pas rester indifférents à ces conditions, j'encourage toute personne dans cette situation à prendre contact avec moi. Ces pratiques doivent être dénoncées et combattues.

### FINANCE COMMUNALE

Pour M. le Maire tout va très bien car il a enfin son château. Néanmoins, la fragilité de notre budget d'investissement est alarmante: 5 344 439€ de dépenses pour 3 973 809€ de recette. C'est l'adjoint qui tape le plus fort sur la table qui décide de l'orientation budgétaire. Dans le cadre des investissements entre 2016 et 2017, le soutien aux familles s'effondre à moins de 44%, alors que le sport augmente de 731% ! Autre caractéristique inquiétante sur la même période, dans le budget de fonctionnement, l'entretien des espaces et biens municipaux diminue de 39%, alors que le budget alloué aux festivités et catalogues augmente de plus de 100%. En fait, le budget 2017 a avantagé les célibataires sportifs non salvétains qui aiment les fiestas de la commune.

L'ensemble des analyses et prises de positions sont disponibles à cette adresse :  
jlc.politique@gmail.com / tel : 06.64.63.56.04.

FESTIVAL  
LA SALVETAT EN SCÈNE

MOUSS ★ HAKIM

[ RE ] PRÉSENTENT

MOTIVÉS!  
SOUND ★ SYSTEM



SAMEDI 7 JUILLET 2018  
LA SALVETAT SAINT-GILLES

blue line  
productions